



**DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

SOMMAIRE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS

pages

↳ Approbation du procès-verbal de la séance de l'assemblée départementale du 20 juin 2022.....	9
↳ Approbation du procès-verbal de la séance de l'assemblée départementale du 17 octobre 2022	10

1 - VOTE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023.....	155
2 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022.....	35
3 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022 Autorisations de programme et autorisations d'engagement.....	366

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 2017-2021	37
5 - APPROBATION DE LA CONVENTION 2022-2024 RELATIVE AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL(PETR) CENTRE-CHER	377
6 - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES COMMUNES DES AIX D'ANGILLON, D'HENRICHEMONT ET DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY CONCERNANT LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN	388
7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU CHER.....	39
8 - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CENTRE CHER	40
9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA COMMUNE DES AIX D'ANGILLON POUR LA LOCATION D'UNE BORNE DE TÉLÉMÉDECINE AU TITRE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE	41
10 - APPROBATION DU PLAN D'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE ET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DANS LE CHER	41
11 - APPROBATION DES ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS POUR L'ANNÉE 2023 CONCERNANT LES ENFANTS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR LE DÉPARTEMENT	544
12 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE GESTION N° 7 AVEC LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (GIP-MDPH).....	55
13 - APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2022-2027	55
14 - FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) PAR TOTALENERGIES	577
15 - APPROBATION DE CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT	588
16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC AG2R DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES	59
17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UN BÉNÉFICIAIRE DE LA CHARTE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT SOCIAL	60

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

18 - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU CHER (ADIL 18)	61
19 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) 2023, DE LA CONVENTION AVEC LES STRUCTURES PORTEUSES D'ATELIERS ET DE CHANTIERS D'INSERTION (ACI) 2023 ET DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MANDAT AVEC LES EMPLOYEURS DE SALARIÉS EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) 2023	611
20 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ASSOCIATION ET D'ADHÉSION À L'OUTIL OUIFORM, PATRIMOINE COMMUN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU TITRE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA).....	62
21 - APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MANDATEMENT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) AVEC DES STRUCTURES CONDUISANT DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2019-2022	622
22 - PROLONGATION DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2019-2022	633
23 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE ET D'UN AVENANT-TYPE RELATIFS À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DES MAISONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE (MDAS) PAR DES PARTENAIRES	64
24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX APPARTENANT À DES PARTENAIRES PAR LES PROFESSIONNELS DÉPARTEMENTAUX	644
25 - APPROBATION DE LA CONVENTION GLOBALE DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CHER	644
26 - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY 2022-2025	66
27 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE D'INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR LES SAPEURS-POMPIERS DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS MULTIPLES À CARACTÈRE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL	666
28 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ALAIN-FOURNIER / LE GRAND MEAULNES DE BOURGES	677
29 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON	677

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

30 - APPROBATION D'AVENANTS N° 1 AUX CONVENTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ET DE L'INTERNAT ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON	68
31 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX TERRITOIRES ET RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (TREAC) AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LE COLLÈGE ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023	688
32 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES COLLÉGIENS (CDJC)	69
33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION D'AVENANTS RELATIFS À L'EXPÉRIMENTATION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) CITOYEN	69
34 - AIDE AU CODE DE LA ROUTE ET A L'INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT AU TITRE DU DISPOSITIF MOBILITE ET SECOURS	70
35 - ATTRIBUTION ET ABROGATIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS ET AVENANTS AU TITRE DU SOUTIEN AU DOMAINE SPORTIF.....	71
36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2018-2023	71
66 - APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA SALLE D'ARMES PAR L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES CENTRE-VAL DE LOIRE (INSA CVL)	72
37 - AIDE À LA RÉALISATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES JEUNES AGRICULTEURS	72
38 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LES MILLE LIEUX DU BERRY (SPL)	73
39 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)	777
40 - APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) TERANA	78
41 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER SUR LA COMMUNE D'ARGENT-SUR-SAUDRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES	79

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

42 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À L'ACTE DE LOCATION-GÉRANCE DU FONDS DE COMMERCE DE L'AUBERGE DE NOIRLAC SUR LA COMMUNE DE BRUERE-ALLICHAMPS	Dossier retiré 80
43 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ AVEC L'ARCHIPRÊTRE DE LA CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE DE BOURGES	80
44 - APPROBATION D'UN BAIL PROFESSIONNEL DE COURTE DURÉE AVEC LA SOCIÉTÉ TERRITORIA	81
45 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 7 AU TRAITÉ DE CONCESSION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER BAUDENS ET DE LA CRÉATION D'UNE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT À BOURGES.....	81
46 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE MARCHE-BOISCHAUT (SIAEP) RELATIF AU BARRAGE DE SIDIAILLES	82
47 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DE CHARENTION-DU-CHER - RD 951	83
48 - SIGNATURE DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE COLAS FRANCE	84
49 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ONF ET LA COOPÉRATIVE UNISYLVA FIXANT LES MODALITÉS D'INTERVENTION D'ABATTAGE DES ARBRES LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.....	85
50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL.....	855
51 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PARTENARIAT DE LA 6E ÉDITION DES TROPHÉES DES ENTREPRISES CRÉATEURS D'AVENIR 2022	86
52 - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL	86
53 - ACTUALISATION DES POSTES AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS.....	87
54 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER	87
55 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN DROIT IRRÉVOCABLE D'USAGE (IRU) EXCLUSIF DE FIBRES OPTIQUES	88
56 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024 ET ATTRIBUTION DE CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU CHER.....	888

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

57 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 80 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER SAINT-SULPICE AVENUE D'ORLÉANS À BOURGES.....	89
58 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA MODERNISATION SUR L'INSTALLATION D'ASCENSEURS DE PLUSIEURS CITÉS DE BOURGES	90
59 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 6 LOGEMENTS SITUÉS RUE DES VARENNES À SAINT-FLORENT-SUR-CHER	90
60 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) DU CHER POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MATERNEL MÈRE/ENFANT À SAINT-FLORENT-SUR-CHER	90
61 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE 31 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE DU FORT À SANCERRE.....	900
62 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 32 LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER DE LA GENETTE 3 RUE HENRI SELLIER À VIERZON	91
63 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE SUR 58 LOGEMENTS SITUÉS SUR DIVERSES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU CHER	91
64 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES POUR SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS	91
65 - INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	92



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'Assemblée départementale est ouverte le 5 décembre 2022 à 9 heures sous la présidence de Monsieur Jacques FLEURY, Président du conseil départemental du Cher.

M. FLEURY, Président – Mes chers collègues, bienvenue pour cette dernière session de l'année 2022. Je vais demander, comme la coutume le veut, à Patrick BARNIER de faire l'appel.

(L'appel des conseillers départementaux est fait par M. Patrick BARNIER, 1^{ère} vice-Président).

M. BARNIER – M. Patrick BAGOT, *(présent)*,
M. Patrick BARNIER, *(présent)*,
Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(présente)*,
Mme Zéhira Ben AHMED, *(excusée, a donné pouvoir à M. Hugo LEFELLE)*,
Mme Sophie BERTRAND, *(présente)*,
M. Richard BOUDET, *(présent)*,
M. Didier BRUGERE, *(présent)*,
Mme Anne CASSIER, *(présente)*,
M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent)*,
M. Philippe CHARRETTE, *(présent)*,
Mme Mélanie CHAUVET, *(présente)*,
Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*,
M. Fabrice CHOLLET, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Béatrice DAMADE)*,
Mme Marie-Line CIRRE, *(présente)*,

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

M. Gérard CLAVIER, *(présent)*,
Mme Bernadette COURIVAUD, *(va arriver)*,
M. David DALLOIS, *(va arriver, a donné pouvoir le temps de son absence à Mme Anne CASSIER)*,
Mme Béatrice DAMADE, *(présente)*,
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente)*,
Mme Clarisse DULUC, *(présente)*,
Mme Irène FÉLIX, *(va arriver)*,
Mme Véronique FENOLL, *(présente)*,
M. Jacques FLEURY, *(présent)*,
M. Daniel FOURRÉ, *(présent)*,
M. Yann GALUT, *(va arriver)*,
M. Christian GATTEFIN, *(présent)*,
M. Pierre GROSJEAN, *(va arriver)*,
M. Hugo LEFELLE, *(présent)*,
M. Serge MÉCHIN *(présent)*,
M. Renaud METTRE, *(présent)*,
M. Franck MICHOUX, *(présent)*,
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente)*,
Mme Florence PIERRE, *(présente)*,
Mme Delphine PIÉTU, *(absente, a donné pouvoir à Mme Mélanie CHAUVET)*,
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente)*,
Mme Marie-Pierre RICHER, *(présente)*,
M. Emmanuel RIOTTE, *(présent)*,
Mme Sakina ROBINSON, *(présente)*.

En application de l'article 7 du règlement intérieur du conseil départemental adopté le 27 septembre 2021, M. Patrick BARNIER, premier vice-président, est désigné secrétaire de séance.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

M. FLEURY, Président – Mes chers collègues, nous allons commencer cette séance une nouvelle fois en rendant un hommage à l'un d'entre nous. Vous savez que Monsieur Didier AMI, notre ancien directeur général des services, est décédé le 12 novembre dernier. Didier avait été directeur du travail dans le Cher. Il avait rejoint le Conseil général de l'époque où il a occupé d'importantes fonctions, comme directeur général adjoint, puis directeur général des services du 1^{er} octobre 2017 au 1^{er} octobre 2021. Vous savez combien il était apprécié par ses qualités d'écoute. Il laissera dans cette collectivité le souvenir d'un grand serviteur du service public. Nous avons été nombreux à lui rendre un dernier hommage au crématorium de BOURGES le vendredi 18 novembre après-midi. Pour honorer sa mémoire, je vous demande mes chers collègues d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Je vous remercie. Pour reprendre le fil de l'ordre du jour, il nous faut approuver les procès-verbaux des séances du 20 juin et du 17 octobre.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 20 JUIN 2022

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Après vérification, il s'avère que le procès-verbal de la séance du 20 juin n'a pas été approuvé lors de la séance du 17 octobre. Sur le PV du mois de juin, est-ce que vous avez des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE DU 17 OCTOBRE 2022**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Et celui du 17 octobre ? Même vote ? Madame CHAUVET.

Mme CHAUVET – Nous avons une remarque, qui je crois vous a été faite lors de la réunion des présidents de groupe, en ce qui concerne la fin de la précédente séance, notamment concernant le vote de la motion sur la question des énergies que nous vous avons présentée. On n'est pas du tout d'accord avec la manière dont s'est inscrit sur la fin du PV. De notre point de vue, vous avez organisé le vote. Or nous avons été les seuls à être invités à voter. Le vote contre n'a pas été proposé, énoncé. Le vote n'a été ni voté ni énoncé. Vos derniers mots ce jour-là ont été « motion adoptée par les groupes de l'opposition ».

M. FLEURY, Président – Puisque le groupe majoritaire n'a pas voté cette motion, voilà. Pour être transparent, puisqu'on avait demandé, notamment le président du groupe Avenir pour le Cher, Richard BOUDET, avait demandé qu'on retravaille cette motion en vœu, moi je peux tout simplement vous proposer qu'on la représente comme un vœu à la prochaine session, puisque vous savez bien, on en a parlé à la réunion des présidents l'autre jour, qu'il faut absolument pour que ce soit valide, là on est passé outre, mais pour que ce soit valide, il faut absolument que les motions ou les vœux arrivent avant les commissions. Donc on avait un peu enfreint la règle.

Mme CHAUVET – On ne discute pas des règles à venir ni même de ce que l'on fera ensemble ou pas à l'avenir. La question, elle est sur le PV en tant que tel, du 17 octobre. Vos derniers propos sont : « Donc motion adoptée par les groupes de l'opposition. Ainsi se termine notre session d'automne. Merci à vous toutes et tous pour les débats. » Et il est noté ensuite : « Rejeté à la majorité. » C'est là où nous ne sommes pas

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

d'accord : ce vœu n'a pas été rejeté puisque l'organisation du vote contre n'a pas été organisée.

M. FLEURY, Président – On ne va pas jouer sur les mots, mais il n'a pas eu la majorité de...

M. CHARLES – Non Président, non. Le vote a été organisé puisque deux groupes ont voté. Le groupe majoritaire n'a pas souhaité participer au vote, ce qui était absolument son droit. En revanche, il y avait des exprimés. Les exprimés ont voté tous pour, c'est adopté. Madame la sénatrice, qui est notre plus haute autorité puisqu'elle décide des lois, au Sénat, ça arrive tous les jours ces choses-là.

Mme RICHER – Je ne suis pas la plus haute autorité, mais effectivement, c'est soit on a voté contre, soit on n'a pas pris part au vote. Ça nous est déjà arrivé au Sénat. C'est pour ça que je le dis. Pour des délibérations, si on n'a pas pris part au vote, ça ne veut pas dire qu'on a voté contre. Ça veut dire que c'est la majorité qui... Je suis désolée, c'est la réalité. Si on ne prend pas part au vote, notre vote n'est pas considéré comme un contre. Il aurait fallu voter contre. Je ne veux mettre en défaut personne, mais c'est la stricte vérité.

M. FLEURY, Président – On réécouterait peut-être la bande, mais si... de toute façon vous savez que les motions et les vœux, c'est se donner un peu bonne conscience parce qu'on sait très bien les uns et les autres que les vœux ne sont jamais tellement respectés. On n'a jamais de réponse même puisqu'on n'a jamais eu de réponse sur ceux qui sont partis depuis de nombreuses années et les derniers. Voilà. Nous allons réécouter la bande quand même parce que je voudrais bien quand même... c'est vrai que c'était en fin de séance et que... et puis on l'approuvera ou pas la prochaine fois.

M. CHARLES – On reporte l’approbation éventuelle la prochaine fois, Président. Quant aux règles à venir, ça se discute entre présidents de groupe, il n’y a pas de souci.

M. FLEURY, Président – Absolument. Merci Jean-Pierre. Vous avez aussi sur table le calendrier des instances 2023.

L’approbation est reportée.

M. FLEURY, Président – Mes chers collègues, à la fin d’une année il est de tradition de nous retrouver pour un exercice incontournable de la vie de notre institution, le débat d’orientations budgétaires. Je laisserai Philippe CHARRETTE, vice-président chargé des finances, vous présenter le rapport en détail à la suite de mes propos introductifs. Je vous demanderai comme de coutume, Madame la présidente et Messieurs les présidents de groupe, de réserver vos interventions à l’issue bien sûr des explications de Philippe CHARRETTE.

L’enjeu de cette session comme bien d’autres est de conforter en cette période de turbulences la place du conseil départemental comme acteur de proximité capable d’apporter des réponses immédiates aux situations d’urgence, comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire.

Dans un monde en constante évolution, secoué par des crises successives dont les issues demeurent incertaines, il nous faudra bien également apporter des solutions sur le long terme. Pour mener à bien ces missions et être acteur du changement, nous devons nous faire entendre pour que soit donné plus de marge de manœuvre au Département.

Nous pourrions nous appuyer sur la détermination de l’association des départements de France (ADF), bien décidée à faire entendre sa voix. En effet, la multiplication des charges imposées par l’État et non

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

compensées deviennent exorbitantes et suscitent de toutes parts de vives préoccupations. Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, hausse du salaire minimum de croissance (Smic), revalorisation des salaires des aides à domicile, prime Ségur, hausse du coût de l'énergie, des matériaux de construction ou encore pour tous les départements l'augmentation des dotations aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), qui connaissent eux aussi une augmentation de leurs charges.

Face à la crise, le dialogue avec l'État est jugé plus que nécessaire. L'association des départements de France (ADF) travaille en ce sens sans relâche pour obtenir des concessions du gouvernement, avec depuis peu la coopération efficace du Département du Cher. Il en va de même pour l'association des maires de France (AMF). Les maires du Cher, réunis samedi dernier salle du duc Jean à BOURGES lors d'une assemblée générale extraordinaire, ont pu exprimer aux représentants de l'État les motifs de leur colère et les coupes budgétaires qu'ils doivent réaliser pour construire leur budget 2023.

Oui, la période est difficile mes chers collègues, mais notre capacité à innover et à accompagner les citoyens au quotidien font du Département l'un des acteurs incontournables de la vie locale dans de multiples domaines d'action. Les solidarités dans toutes leurs composantes, l'aménagement du territoire, l'innovation et le numérique, la mobilité et le transport, l'éducation et la culture, la jeunesse et des sports, l'ingénierie territoriale. Autant de thèmes pour lesquels le Département du Cher intervient au profit de ses habitants au plus proche de leurs préoccupations, de leurs initiatives.

Quels que soient les obstacles devant nous, nous devons continuer à investir avec la même volonté, qui nous permet d'apporter des solutions concrètes aux difficultés des habitants. Oui, il nous faut garder le cap, ne pas tomber dans le pessimisme, préserver le cœur de nos compétences, l'action sociale et les solidarités envers les plus fragiles, sans oublier la

protection de l'enfance, domaine dans lequel nous nous sommes déjà fortement engagés, sans oublier les jeunes. Mercredi matin nous aurons la joie d'installer ici même le premier conseil départemental des jeunes collégiens. Ils incarnent l'avenir. C'est un acte majeur pour eux et pour nous.

Dans un climat plutôt morose, il nous faut proposer des actions novatrices. L'une de nos priorités est de s'attaquer au problème de la désertification médicale qui touche grandement notre département comme bien d'autres. Certes nous avons déjà mis en place des actions mais cela ne suffit pas. Alors, nous avons recruté dernièrement, avec un financement partagé avec l'agence régionale de santé (ARS), un conseiller en installation des professionnels de santé et nous allons aider dans un premier temps l'installation de bornes de téléconsultation dans cinq communes déficitaires en médecins. Et nous avons ce projet, je le dis, innovant, ambitieux, qui va voir prochainement le jour pour apporter une aide aux habitants de nos territoires ruraux, un cabinet médical itinérant qui sillonnera les cantons dépourvus de médecins. Les contacts avec l'ordre des médecins et les communautés professionnelles de santé sont pratiquement finalisés.

D'autres axes seront mis en avant, comme la politique d'aménagement du territoire avec un soutien accru aux communes et intercommunalités avec une enveloppe qui passe de 5 M€ à 7,8 M€ par an. L'attractivité du territoire, avec l'ouverture de groupes de travail qui réunissent élus, chefs d'entreprise, cadres et jeunes pour bâtir le Cher de demain, le développement des mobilités douces, la politique départementale de l'habitat, sera renforcée avec la création très prochaine de l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), le soutien au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) avec une subvention majorée compte tenu des missions et besoins de nos sapeurs-pompiers.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Voilà mes chers collègues les principales perspectives que nous comptons mener à bien ensemble afin de mobiliser tous les acteurs dans tous les domaines et auprès de tous les publics pour poursuivre le développement de notre territoire. Un grand merci à vous toutes et tous, vice-présidents, conseillers départementaux, d'être en ces moments précis à mes côtés.

Pour conclure, je veux également remercier sincèrement et chaleureusement notre administration départementale, son directeur général des services (DGS), Joël MARTINET, les deux directrices générales adjointes des services (DGA), Marie-Claude AUBERTIN et Marianne SASSERANT, les directeurs et tous nos agents pour le travail accompli cette année encore. Le rapport, de 131 pages, ne serait pas d'une telle qualité sans le professionnalisme et l'engagement des services. Mes chers collègues, nous devons à notre niveau, avec nos moyens, répondre aux inquiétudes de nos concitoyens. L'espoir doit rester notre maître mot. Je souhaite que Noël vous apporte une parenthèse enchantée dont nous avons tant besoin. Merci. Philippe, je te laisse le soin de présenter le débat d'orientations budgétaires.

1 - VOTE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Chers collègues, dans un contexte national et international incertain, fragilisé par la guerre en Ukraine et aggravé par la hausse des coûts de l'énergie et une inflation galopante, de nouvelles exigences se posent à nous. Néanmoins, malgré les incertitudes budgétaires et des décisions unilatérales de l'État sans compensation, le Département entend réaffirmer ses priorités.

L'année 2023 sera une année d'innovation et de lancement de nouveaux défis au profit de nos concitoyens. En premier lieu, nous allons lancer une démarche d'attractivité avec des acteurs majeurs du département. C'est une nécessité. Le Cher connaît une décroissance démographique.

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Pourtant, notre département ne manque pas d'atouts pour relever les défis de l'attractivité. Si le Cher veut attirer des entreprises, des résidents et des visiteurs, il faut créer un désir de territoire. Ce désir de territoire a besoin d'être stimulé par un discours collectif positif. Cette démarche reposera sur le principe de la co-construction en y associant des acteurs associatifs privés, des jeunes, mais également les communes et intercommunalités.

2023 sera également la première année de fonctionnement du conseil départemental des jeunes collégiens, comme l'a précisé le président, qui sera installé le 7 décembre prochain. Nous allons lancer les études pour la création du gymnase de l'institut national des sciences appliquées (INSA) et pour les travaux d'extension du pôle de formation sanitaire et sociale en vue d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants.

Concernant l'attractivité médicale, plusieurs actions seront mises en place. Dans l'attente de nouveaux médecins pour répondre de façon provisoire à la demande de nos concitoyens, nous allons créer un cabinet médical itinérant. L'idée est de rapprocher l'offre médicale des patients par l'intermédiaire de la médecine mobile. Nous aiderons également à la mise en place de bornes de téléconsultation. La mise à disposition de logements pour les étudiants stagiaires passera de 14 à 20. Enfin, dans le but de promouvoir notre département auprès des professionnels de santé et faciliter leur installation par un accompagnement, un partenariat avec l'agence régionale de santé (ARS) et BGE a été conclu afin d'installer un conseiller installation des professionnels de santé du Cher.

Dernier point novateur, le Département a répondu favorablement à un appel à candidature de l'État pour expérimenter un accompagnement renouvelé des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Au-delà de ces actions novatrices, nous renforcerons nos politiques départementales majeures pour l'attractivité du territoire. Le montant annuel alloué à l'aménagement du territoire passera de 5 à 7,5 M€. La

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation et du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle à destination des petites communes représentera une enveloppe de 6 à 7 M€. Pour structurer la réponse départementale dans le domaine de l'habitat, nous créerons une maison départementale de l'habitat. Ce guichet unique dédié à l'habitat s'adressera à un large public de locataires, propriétaires occupants, bailleurs et collectivités. On y retrouvera l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et l'agence cher ingénierie des territoires (CIT).

Toujours dans le domaine de l'habitat, deux projets d'habitats inclusifs intergénérationnels seront mis en place. Nous créerons également des logements pour les familles victimes de violences conjugales. Le programme de résidences domotisées sera poursuivi avec le démarrage des travaux de construction sur les communes de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, TORTERON et DUN-SUR-AURON.

Enfin, le montant du Fonds de solidarité sur le logement (FSL) sera augmenté de 300 000 €. Dans le cadre de la politique de l'eau, l'année 2023 sera l'occasion pour le Département de positionner son rôle à moyen et long terme grâce à son observatoire départemental. Une démarche sera engagée avec les communes et intercommunalités pour sécuriser la ressource en eau. Nous poursuivrons également la réflexion sur le projet de remise en valeur de la rivière le Cher.

La politique de l'enfance sera amplifiée avec entre autres la création de douze nouvelles places en complément des treize lieux de vie et d'accueil actuels, la création d'un village d'enfants de 24 places et le renforcement du centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

Nous renforcerons également notre soutien au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), avec une augmentation de la dotation de

fonctionnement de 5 % et l'attribution d'une somme de 1 M€ en investissement avant la fin de l'année 2022. En dehors de ces actions prioritaires, nous poursuivrons l'entretien de nos routes départementales, l'un des axes majeurs de notre politique d'attractivité, et de nos bâtiments. Nous continuerons le développement des liaisons douces telles que le canal de Berry à vélo, la vélo route BOURGES-AUBIGNY-SUR-NÈRE et l'itinéraire VIRLAY-NOIRLAC.

Nous poursuivrons notre politique volontariste en faveur des collèges. Nous continuerons d'accompagner les publics les plus fragiles, la politique culturelle, source de cohésion et d'échange, la politique sportive tournée vers les jeux olympiques 2024, le tourisme, élément d'attractivité territoriale, et le soutien au monde agricole avec notre présence au prochain salon international de l'agriculture, feront toujours partie de notre quotidien.

Nous répondrons chaque jour aux attentes des habitants du Cher en assumant pleinement les multiples devoirs et missions du conseil départemental, collectivité de proximité œuvrant sur tout le territoire. La première partie du rapport qui vous a été remis traite du contexte économique national. Après une année 2020 perturbée pendant laquelle le produit intérieur brut (PIB) a reculé de 7,9 %, l'année 2021 a vu l'activité rebondir nettement, le produit intérieur brut (PIB) progressant de 6,8 %, les perspectives de l'économie mondiale se sont éclaircies en 2021 avec une reprise de l'activité, mais celle-ci a été suivie d'épisodes de plus en plus sombres en 2022. La deuxième partie du rapport présente la politique budgétaire du Département et la troisième partie détaille les orientations par politiques publiques. Je précise que les données qui apparaissent dans ce rapport pour l'année 2022 ne sont que des estimations qui datent du mois d'octobre. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme définitives. En 2022, compte tenu de l'inflation et des nombreuses revalorisations, notre taux d'épargne brute pourrait retomber à un niveau proche de 11 %, malgré un dynamisme

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

des recettes de fonctionnement de 3,4 %, mais ne compensant pas la hausse exponentielle des dépenses de fonctionnement de 6,7 %.

À noter encore cette année, le niveau élevé des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), estimés à 38 M€, quasiment équivalent à celui de 2021. L'investissement se situerait à un niveau supérieur à 54,5 M€. Pour rappel, en 2021, il était de 50,9 M€. Le taux d'épargne net, qui avait progressé en 2021 avec un niveau de 7,2 %, devrait retomber à 4,4 % en 2022. L'effet ciseau ressurgirait en 2022 et se poursuivrait en 2023.

Quelques commentaires sur les prévisions pour l'année 2023. Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 357 M€, en hausse significative de plus de 15 M€, soit 4,5 %, par rapport au CA prévisionnel 2022. Elles sont marquées par une tendance générale à la hausse dans l'ensemble des secteurs. Une hausse de 3,4 % pour les dépenses hors social, dont 3,7 pour les dépenses de personnel, et une croissance des dépenses sociales de 5,3 %, dont 2,7 pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) et 11,8 pour les autres dépenses sociales.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 379 M€, soit une diminution de 4 M€ par rapport au CA prévisionnel 2022. Ces hypothèses sur les dépenses et les recettes conduisent à une épargne brute de 22 M€ et à une épargne nette négative de -3,6 M€. Ces chiffres ne sont bien sûr pas définitifs mais ils posent question.

Une première analyse effectuée sur le projet de budget 2023 a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement en repoussant ou en annulant certains projets, mais force est de constater que le compte n'y est pas. Nous maintiendrons les dépenses d'investissement à un niveau élevé qui pourrait se situer à 56,5 M€. Il s'agit de contribuer au maintien de l'activité économique, d'abord par le recours direct aux entreprises des bâtiments et travaux publics (BTP) et par le recours indirect à tous les secteurs qui les alimentent. Les principaux projets sont indiqués dans la partie trois du rapport et concerneront les routes pour 21 M€, les collèges

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

pour 9 M€, l'aménagement du territoire pour 8 M€. Les recettes d'investissement sont évaluées à 16,7 M€, en hausse de 8,4 % environ par rapport au CA anticipé 2022.

Bien entendu, ces chiffres pour l'année 2023 ne sont que des prévisions qui vont être affinées dans le cadre du budget qui sera présenté à l'assemblée départementale (AD) de janvier.

L'encours de la dette pour 2022 devrait rester stable à 250 M€, voire diminuer légèrement. L'emprunt pourrait atteindre 25,6 M€, sachant que 17 M€ ont déjà été souscrits. Pour 2023, il convient d'être très prudent tant il est difficile d'effectuer des prévisions budgétaires juste afférents au poids des intérêts. Là où il était encore possible d'obtenir un taux fixe inférieur à 1 % en début d'année, la réalité d'aujourd'hui se rapproche dangereusement des 4 %.

Il me reste à saluer le travail des services pour la rédaction de ce document, dont la précision et l'exhaustivité devraient vous permettre de trouver la réponse à chacune de vos questions. Chers collègues, l'année 2023 s'annonce difficile, mais pour terminer mon propos je citerai le célèbre grand argentier né à BOURGES : « A cœur vaillant, rien d'impossible ».

M. FLEURY, Président – Belle conclusion. Merci beaucoup Philippe. Je donne maintenant la parole à nos trois présidentes et présidents de groupes. Mélanie va officier, puisque Delphine n'est pas là.

1 - VOTE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Débats

Mme CHAUVET – Delphine étant absente, je vais vous exposer notre propos. Jean-Pierre voulait simplement dire un mot.

M. CHARLES – Oui, je voulais m'exprimer par rapport à Didier AMI et bien sûr me joindre, comme ancien président, comme ancien vice-président du conseil départemental, à l'hommage que le président lui a rendu. Didier était un homme qui par sa carrière aussi dans l'administration d'État, dans la direction du travail, dans des départements compliqués que je ne citerai pas, était quelqu'un qui avait su appréhender ses fonctions territoriales facilement. Ce n'est pas toujours aisé pour les fonctionnaires d'État de percevoir la relation entre fonctionnaires, hauts fonctionnaires et élus. Il avait parfaitement pris conscience très rapidement, avec beaucoup d'intelligence et de tact, de ces fonctions-là.

Didier AMI, c'est celui qui nous a accompagnés pour la rénovation ou la construction de près d'un millier de lits dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) notamment, qui a été sur ces dossiers de manière extrêmement attentive. Il a été aussi, lorsqu'il a fallu résorber les 12 M€ de trou de l'office public de l'habitat (OPH), il a participé, à mes côtés, notamment en négociation avec les autorités pour pouvoir obtenir les subsides de tout cela et il a participé également hautement à ce que nous avons mis en place, notamment la gratuité des transports scolaires, et toute une série de mesures positives.

Didier était un homme de dialogue, qui écoutait énormément, qui savait prendre en compte. Il savait aussi gérer nos différences à l'intérieur de la majorité, nous en avons, et aussi il savait prendre en compte ce qui venait de bon de l'opposition, parce que nous n'avons jamais dit que les oppositions n'avaient pas de bonnes idées.

Donc je tenais à m'associer à cet hommage parce que c'est quand même des dizaines d'heures voire des centaines d'heures passées ensemble et on ne peut pas s'en détacher. Voilà. Je tenais avant l'intervention de la présidente adjointe du groupe, en l'absence de Delphine, merci, je tenais vraiment à ce qu'on s'associe à cet hommage.

M. FLEURY, Président – Merci Jean-Pierre. La parole est à Mélanie.

Mme CHAUVET – Merci. Monsieur le président, chers collègues, en commission, ici, au Conseil départemental ou dans toutes les réunions dans lesquelles nous siégeons, dans nos rencontres avec les habitants, les constats sont les mêmes : inflation, en particulier explosion des prix de l'énergie, difficultés pour embaucher du personnel sur des postes difficiles et bien injustement mal payés, déserts médicaux, crise climatique... La liste des problèmes est longue et vous le savez.

Dans un tel contexte, nous le savons tous, les élus locaux jouent pourtant un rôle majeur. En première ligne, ils voient leurs actions fragilisées et freinées par les politiques gouvernementales. Pour autant, leur capacité à protéger les populations, au plus près du terrain, a été très largement reconnue pendant la pandémie. Il a d'ailleurs fallu deux crises successives pour que le président de la République se rappelle leur utilité : celle des gilets jaunes, puis celle de la COVID.

Cette prise de conscience tardive n'a aucunement empêché le gouvernement de multiplier les attaques contre les collectivités territoriales. Celles-ci se retrouvent prises en étau : alors que les besoins des populations ne cessent de croître sous l'effet de la crise, elles sont privées de moyens avec des dotations qui s'amenuisent année après année.

De plus, les collectivités deviennent de simples relais des politiques gouvernementales et font, sans réelles contreparties budgétaires, les frais des décisions prises par le gouvernement. Le Conseil départemental va-t-il, par exemple, pouvoir répondre aux effets de la refonte de l'assurance chômage qui risque immanquablement d'augmenter le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ?

La crise économique et sociale, que nous traversons, a des conséquences importantes sur la vie de nos concitoyens et sur nos collectivités

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'inflation est à son plus haut niveau depuis 1985. Les prix des denrées et de l'énergie s'envolent et viennent inmanquablement frapper le pouvoir d'achat des Français.

C'est dans ce contexte que les collectivités territoriales dans leur ensemble sont confrontées à des incertitudes quant à la constitution de leur budget, le conseil départemental n'y échappe pas. De plus à ces difficultés budgétaires s'ajoutent également des enjeux majeurs pour notre département, la perte des habitants et son vieillissement.

Certains, certaines, pourraient penser qu'en tant que groupe d'opposition, nous nous délecterions des difficultés de la majorité à construire un budget dans un contexte aussi difficile. Mais nous ne sommes pas de ceux-là. Nous ne sommes pas de ceux-là pour deux raisons majeures.

La première est que nous sommes pour beaucoup d'entre nous élus dans des villes et villages et sommes également confrontés aux mêmes difficultés de constructions budgétaires pour l'année prochaine, soucieux de l'impact sur les services publics rendus à nos usagers.

La seconde raison est que nous sommes de ces élus, qui, dans la pleine filiation des nombreux élus communistes et républicains dont le Cher s'est doté au fil des années ont toujours proposé une ligne claire pour notre territoire et ses habitants. Cette ligne, nous pourrions la résumer en deux mots : résister et construire.

Oui, résister aux mauvais coups qui sont faits à notre territoire et ses collectivités locales et ses habitants. C'est d'ailleurs dans ce sens que notre groupe avait proposé lors de la dernière session deux motions importantes.

L'une sur la santé que tous nous avons tous adoptée et nous nous en félicitons. Je vous rejoins, Monsieur le président, sur le fait que les motions ne suffisent pas, mais nous savons que les actions de

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

mobilitation sont également importantes. Nous savons combattre pour nos territoires, sur le territoire, notamment sur le thème de la santé, avec les populations, les professionnels et les représentants du personnel.

La seconde motion proposait de sortir le gaz et l'électricité du marché et de fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production et permettre ainsi aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché. Cette motion sur l'énergie, votre groupe, nous l'avons rappelé tout à l'heure, n'a pas souhaité la soutenir démontrant finalement ce double discours qui ferait qu'à BOURGES vous vous présenteriez comme des défenseurs du territoire, sur la forme, mais que sur le fond, vous ne souhaitez nullement remettre en cause les choix politiques issus d'une doxa libérale qui impose à la fin les difficultés majeures aux collectivités locales et à notre territoire. Je vous laisse le soin chers membres de notre majorité départementale de réfléchir à cela.

Enfin, je le disais tout à l'heure, que nous avons à cœur de construire. Nous sommes de ces élus qui ont toujours porté dans notre projet politique d'avoir de l'ambition pour notre Département.

Vous nous trouverez donc à côté de vous pour trouver des réponses aux enjeux que connaît aujourd'hui notre Département, la baisse démographique et le vieillissement de sa population, et l'attractivité du territoire.

Je vous remercie.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Hugo.

M. LEFELLE – Monsieur le président, chers collègues, quelques mots d'abord pour compléter ceux que vous avez eus, ainsi que Jean-Pierre CHARLES par rapport à Didier AMI, qui était un grand serviteur dans tous

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

les sens du terme du service public et du service public départemental notamment. Je voudrais juste témoigner.

Vous l'avez tous connu dans ses fonctions de directeur général, de directeur du travail, etc. Moi je veux témoigner des premières rencontres que j'ai eues avec lui quand j'étais jeune chargé de mission dans cette collectivité. Je sortais de l'université et je ne savais donc rien. C'est la définition même de quelqu'un qui sort de l'université. J'ai débarqué dans une collectivité dont je ne maîtrisais aucun des rouages et il a pris le temps à de très nombreuses reprises au cours d'échanges, souvent en fumant une satanée cigarette sur le perron de l'hôtel du département, parfois au cours d'un déjeuner, de me transmettre, de me donner des informations, de m'expliquer, de me donner l'antériorité des choses.

Et c'est vrai que ces éléments-là chez Didier ils étaient indissociables de son engagement finalement. C'était quelqu'un pour qui la transmission, la disponibilité, la bienveillance étaient pleinement associées à sa personnalité et je sais que la suite de ma carrière professionnelle doit beaucoup aux échanges très profonds qu'on a eus, au temps qu'il a pris avec moi et je sais qu'il ne l'a pas pris qu'avec moi et c'est heureux, et ça je voulais le dire parce que finalement il y a ses fonctions de direction, de pilotage, d'encadrement que chacun connaît, mais moi j'ai un regard presque plus personnel de ce qu'il m'a apporté et je sais qu'il a apporté à beaucoup d'agents cette bienveillance et cette volonté de les faire progresser et ça c'est quand même une qualité humaine vraiment remarquable et je voulais l'ajouter à toutes celles que vous avez déjà citées.

Sur le sujet budgétaire, je vais plus loin que Philippe CHARRETTE en termes de citation. Moi, j'ai trouvé une situation japonaise. On sait que Jacques CŒUR allait vers l'Orient, mais il n'allait pas aussi loin. « On ne chasse pas le brouillard avec un éventail. » La réalité de ce débat, mes chers collègues, Monsieur le président, c'est qu'aujourd'hui nous, conseil départemental, mais au final l'ensemble des collectivités, on est face à un

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

océan de brouillard et notre seule boussole, en tout cas celle que vous nous proposez aujourd'hui dans ce rapport d'orientations budgétaires, c'est un bien petit éventail face à ces nuages qui s'amoncellent.

Il n'y a pas de critique de ma part sur le contenu du document. En réalité il est très bien documenté comme toujours, il permet d'avoir une vision à la fois nationale et donc il est très bien construit et il n'y a pas de reproches non plus même si on aura des remarques sur les éléments que vous y mettez, simplement toutes les collectivités, la majeure partie des entreprises, nos concitoyens eux-mêmes dans leurs projets, sont confrontés à des questionnements sans cesse et sans fin sur ce qui se passera dans quinze jours, dans deux mois, dans six mois, et dans un an bien peu de gens arrivent à se projeter si loin.

Cette réalité c'est qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation où l'on débat d'un budget sans avoir vraiment la capacité à dire où nous en serons, quelles seront nos recettes réelles, quelles seront surtout nos dépenses réelles, quels projets pourront réellement sortir et à quels projets il faudra renoncer. Et pourtant c'est dans ce contexte opaque, sur la base des documents que vous nous avez fournis, qu'il faut qu'on échange. L'exercice est très complexe.

Chacun le connaît s'il siège dans une autre collectivité, ce qui est le cas de la majeure partie d'entre nous, et c'est un schéma et là je suis assez d'accord, de décision qui est extrêmement compliqué. On n'est pas dans une logique de se réjouir de la situation parce qu'on souhaite que le conseil départemental joue pleinement sa mission, et ça je vais y revenir, mais en tout cas il faut avoir conscience que ce document là il a évidemment une valeur de contenu mais il n'a pas la capacité vraiment à tirer un cap faute de voir l'horizon, faute d'avoir un horizon national dégagé, des conditions économiques à peu près stabilisées, notamment du point de vue de l'emprunt, et d'avoir après des priorités clairement établies, adaptées aux moyens qui aujourd'hui semblent être les nôtres

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

au moins pour 2023 et sans doute de manière plus durable dans les années qui suivent.

Ce que j'ai retenu de la lecture purement financière du document, c'est que finalement nos capacités budgétaires sont aujourd'hui en projection quasi nulle, en tout cas la marge de manœuvre semble quasi nulle. Philippe CHARRETTE l'a dit, elles sont même négatives si on se réfère uniquement à l'épargne.

Je note d'ailleurs que le niveau de négativité de l'épargne correspond en gros à la hausse de ce qu'on doit rembourser en plus, lié à la hausse des taux d'intérêt. On voit bien que ce poids-là est de plus en plus lourd dans les dépenses et il le sera sans doute encore plus à l'avenir, je vais revenir sur le sujet.

On a pourtant, c'est un paradoxe que je veux soulever, un niveau d'investissement annoncé comme très élevé, plus de 56 M€ qui sont annoncés, et ça pose quand même de manière indéniable la question de la soutenabilité de ces chiffres-là eut égard aux incertitudes qu'on peut avoir sur nos ressources en 2023 et après. J'ai bien compris que pour 2023 le Département avait la capacité à faire et à assumer. La question, c'est si la tendance 2023 demeure haussière pour les années qui suivent, qui finalement se compensent être un pic d'inflation et que comme tout pic il redescendra, si la courbe venait à demeurer à ce niveau-là, quelles capacités aurions-nous avec les engagements qu'on va prendre tout au long de l'année sur une base d'investissement élevé avec des actions nouvelles et des priorités que vous rajoutez, quelle marge de manœuvre aurez-vous demain si la situation demeure à ce niveau d'instabilité et que les marges de manœuvre s'amenuisent encore ?

J'en suis presque à vous recommander la prudence, vous voyez que c'est presque le monde à l'envers ce début de débat, mais moi j'ai été frappé de me dire que par rapport aux graphiques, on l'a dit en commission, on est sur un niveau d'investissement quasiment inédit, l'année où

finalement on a presque le plus d'incertitudes sur nos ressources. C'est vrai que ça interroge. Et le fait qu'on ait fait le choix de manière à se donner un petit peu de marge d'étaler sur vingt ans au lieu de quinze montre bien qu'on a conscience que l'envolée des taux, notamment sur les emprunts, a posé une vraie difficulté de gestion pour nous. C'est-à-dire que ce qu'on empruntait avant à un coût maintenant deux à trois, et ces intérêts d'emprunts aujourd'hui s'ils sont soutenables le seront-ils encore demain avec une trajectoire d'investissement et donc d'emprunt... puisqu'on projette quasiment 26 millions, j'ai bien compris qu'il y avait beaucoup de prudence là-dessus et que ce serait ajusté en fonction de la réalité, mais dans la projection on voit bien qu'on reste sur un niveau d'emprunt qui est en légère augmentation alors que les taux ont augmenté et pas vraiment légèrement.

Donc, il faut quand même que notre collectivité ait la capacité à faire des choix, parce que si elle ne les fait pas aujourd'hui, demain elle sera en grande difficulté pour les faire. Quand je parle de choix, moi je veux revenir sur les différentes priorités qui ont été évoquées. Je pense que personne ici ne peut nier les questions d'attractivité du territoire. Personne ne peut nier l'importance d'avoir une politique dédiée à la jeunesse. Personne ne nie la situation critique en matière de santé. Néanmoins, la question qui peut se poser c'est cette priorité là aujourd'hui, dont on s'empare de manière volontaire, vient se rajouter à des missions qui sont historiquement les nôtres.

On pourrait parler des collèges, on pourrait parler des routes, on pourrait évidemment parler de l'action sociale et au moment où dans notre pays on a le sentiment que les ressources budgétaires vont s'amenuiser. Quelles capacités aurions-nous à maintenir à la fois ces priorités nouvelles, qui ne coûtent pas forcément toutes très chères, mais elles sont affichées comme des priorités majeures alors qu'on voit bien que dans le budget, le document ne cesse de le rappeler, le poids des dépenses sociales est majeur, on pourrait presque dire massif ?

Il y a à la fois la question des allocations et de leur compensation mais il y a de manière générale les dépenses que l'on engage sur l'enfance, sur l'insertion, sur le handicap au-delà du simple versement de ces allocations et c'est heureux, quelles capacités aurons-nous demain à maintenir un niveau très élevé pour cette thématique là et à fournir à nos habitants un accompagnement permettant à tous d'accéder à leurs droits ? Et c'est un élément qu'on a déjà évoqué. Le développement du non-recours aux droits et notamment aux droits sociaux est un sujet parce que quelqu'un qui renonce parce qu'il est mal informé, parce qu'il ne sait pas comment faire pour toucher son allocation, pour bénéficier de son accompagnement, qui n'aura pas une conseillère en insertion professionnelle, quelqu'un qui va l'aider à faire son budget, il sera en difficulté pour rebondir. Et c'est quelqu'un qui va disparaître des radars.

C'est vrai que le document il évoque plein de choses sur lesquelles on est d'accord, mais moi j'ai été frappé dans l'introduction politique de ce document, qui fait à peu près trois pages, il y avait à peu près trois lignes sur l'action sociale. C'est vrai que s'est peu eu égard au poids budgétaire. Et c'est surtout peu eu égard à des décisions fortes qui ont été prises dans l'année qui vient de s'écouler, notamment sur l'enfance, où on a vu des priorités qui nous convenaient à nous de dire on va mettre les moyens prioritairement sur nos missions historiques qui sont celles de l'accompagnement des habitants. Je pense que c'est vraiment important de se dire que notre collectivité, sa mission première c'est l'émancipation. C'est l'émancipation de toutes et de tous, quelle que soit sa situation, les difficultés qu'il traverse, de prendre soin des plus jeunes et des aînés. C'est ça en fait notre mission principale.

Moi, ce que je souhaite c'est dire que nul ne conteste l'importance des priorités qui sont affichées et que vous revendiquez comme étant les marqueurs de l'action pour 2023. C'est vrai que nous on pense que ces priorités-là, si ce sont des actions que l'on peut mettre en œuvre notamment parce qu'elles ne sont pas très onéreuses, il aurait été utile et important je crois, même symboliquement, de remettre notre action en

faveur des solidarités sur le devant de la scène, de s'interroger sur une situation dans laquelle le recours aux aides est de plus en plus complexe, sur la qualité du suivi dont chacun peut bénéficier et d'insister sur le fait que c'est de plus en plus difficile partout sur tous les territoires y compris en milieu urbain d'avoir un suivi de qualité et d'être bien accompagné, et on voit bien le niveau de pauvreté qui augmente, qui est aussi la marque d'une difficulté qu'on a collectivement à accompagner les gens malgré beaucoup de dispositifs qui existent.

Et puis, je pense que l'enjeu, et je conclurai là-dessus, c'est de se dire qu'à trop chercher à s'accaparer des compétences qu'on pourrait trouver peut-être plus attractives, plus dans l'air du temps, plus simples à vendre en termes de communication, ne passons pas à côté de l'essentiel parce que l'essentiel c'est quand même une grosse partie de nos agents qui y travaillent. C'est une grande partie de notre budget qui y est consacrée et le corollaire devrait être face à ça qu'une grande partie de notre débat politique se structure autour de ça. Et aujourd'hui, objectivement, on regrette qu'on ne mette pas à ce niveau-là notre discours politique. C'est un regret qu'on a sur ce rapport étant entendu qu'on prend acte qu'ici on est dans un contexte obscur, clair-obscur, sur lequel on a peu de visibilité, mais dans ces moments-là justement le retour aux fondamentaux nous aurait semblé être précieux et rassurant à la fois pour nous les élus, pour les agents et pour les habitants qui attendent aussi qu'on soit à leur côté de manière durable dans leurs difficultés. Voilà, Monsieur le président.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Hugo. Richard.

M. BOUDET – Merci Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les élus du groupe Avenir pour le Cher tiennent à vous affirmer, Monsieur le président, leur plein et entier soutien concernant les orientations 2023 que vous avez évoquées. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos du vice-président Philippe CHARETTE. Les orientations budgétaires témoignent de la réalité de ce

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

que nous avons vécu cette année et de ce qui nous attend. Mais nous veillerons à maintenir le cap en termes d'investissement. C'est essentiel pour la bonne vitalité du Cher et de ses acteurs, pour permettre au département d'être innovant et attractif.

Oui, dans le vaste champ de nos compétences, nous porterons une attention particulière aux priorités que nous avons fixées. Mais surtout, je retiendrai l'accompagnement financier des territoires de notre Département dans le cadre des différents contrats, qu'ils soient communaux ou intercommunaux. Nous en ferons une priorité politique et ceci grâce à notre intelligence collective et notre agilité, qui est la réalité du monde dans lequel nous évoluons aujourd'hui. Mobilisé à tous les instants grâce à l'engagement de ses agents et à la détermination de notre majorité, le Département du Cher va continuer à s'affirmer comme la collectivité du quotidien, celle qui accompagne les habitants tout au long de leur vie ainsi que nos communes. Nous avons la volonté absolue d'offrir aux femmes et aux hommes de notre Département dès maintenant et pour les prochaines années les meilleures conditions de vie dans le Cher. Je vous remercie.

M. FLEURY, Président – Merci Richard. Juste quelques mots de réponse. Ce qui m'a frappé dans vos interventions et je vous en remercie, c'est la solidarité. Comme Mélanie l'a dit, dans une période difficile, l'opposition pourrait profiter allègrement de remarques... vous ne l'avez pas fait et je vous en remercie vivement parce qu'on est tous dans le même bateau, et naviguer dans le brouillard c'est très compliqué, il y a des choses parfois périlleuses.

Vous avez parlé de résister, construire. Ce sont des mots qui nous vont bien, résister aux mauvais coups que nous subissons, mais surtout construire. Dans les périodes difficiles, nous sommes encore plus attendus que dans les périodes dites normales. Le document, vous l'avez rappelé, vous l'avez dit Hugo et les autres, le document est très bien fait,

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

avec c'est vrai des actions novatrices pour le mieux-être de nos concitoyens du département du Cher.

Alors oui, on peut revenir aussi sur l'investissement, qui vous paraît peut-être élevé. Mais aujourd'hui devons-nous regarder le train passer sans rien faire ? Je ne crois pas. Nous, nous ne pensons pas. C'est pour ça qu'on garde cet optimisme à toute épreuve pour apporter un investissement assez haut, c'est aussi l'apport à de nombreux artisans, à de nombreuses entreprises du Cher de pouvoir travailler, d'apporter aux maires, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, on l'a encore dit jeudi dernier lors de cette visite cantonale qui réunissait tous les maires du canton de LA-GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, et merci à Bernadette COURIVAUD et Serge MÉCHIN de nous avoir accueillis sur ce canton, apporter aux maires donc de tout le département, ça a été redit samedi aussi en assemblée générale extraordinaire, une manne importante pour tous les maires des intercommunalités pour pouvoir dans cette période aussi difficile, de continuer et de construire, d'apporter des projets innovants pour les habitants des communes, là aussi sources de travail importantes données aux entreprises.

Je pense que ces priorités nouvelles sont ambitieuses, mais quand on rejoint le domaine de la santé, c'est vrai que ce n'est pas notre compétence la santé, mais aujourd'hui, vu la détresse de certains territoires ruraux qui n'ont plus un médecin, est-ce que vous croyez franchement que le rôle du Département c'est de ne pas s'impliquer ? Moi je dis non, ce n'est pas possible.

Même si ce ne sera pas la panacée, ça permettra quand même à des personnes qui n'ont plus de médecins de pouvoir avoir une consultation soit par la borne, soit par ce cabinet itinérant, qui est salué déjà avant d'être né. Je crois qu'il faut qu'on se le dise très franchement, il faut garder l'optimisme et puis je crois qu'il faut oser. Il faut oser dans les périodes les plus compliquées pour vraiment essayer d'apporter le

meilleur à nos concitoyens qui ont besoin. Le budget de l'action sociale n'est pas du tout amputé, bien au contraire.

Et nous veillerons, c'est ce qu'on fait depuis des mois et des mois, à apporter aussi des réponses à nos personnes les plus fragiles. Voilà. Je crois que c'est dans les périodes difficiles qu'il faut garder le cap et mener à bien le bateau dans lequel nous sommes tous vers une bonne destination. Merci. Philippe, je pense qu'il faut qu'on vote parce que pour mémoire le débat d'orientations budgétaires est acté par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Y a-t-il des questions sur ce dossier modificative ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

M. LEFELLE – Il y a une question avant le vote.

M. METTRE – On pensait que c'était un débat préliminaire entre les grands chefs politiques, c'est pour ça. Moi il y avait une phrase à la page 95. J'aurais aimé savoir si le Département s'engageait sur la démarche d'un accompagnement rénové des personnes allocataires du RSA. On répond à l'appel à projets. Donc est-ce que ça veut dire qu'on s'engage sur la démarche du revenu de solidarité active (RSA) délivré sous condition d'activité ? C'était ça ma question, pardon.

M. FLEURY, Président – Ce sujet est un vaste débat en ce moment, qui est mené de front par l'association des départements de France (ADF) parce qu'il faut que le gouvernement revienne à la table des négociations, parce que je crois qu'il y a eu des incompréhensions, mais je vais peut-être laisser Bénédicte DE CHOULOT dire deux mots parce qu'elle a assisté je crois la semaine dernière à la commission de l'ADF.

Mme DE CHOULOT – Alors sur le revenu de solidarité active (RSA), pas sous condition, rénové, parce qu'il a déjà changé de nom, on n'est pas encore dans le dispositif mais il a déjà changé de nom, il y a dix départements qui ont été retenus. On n'a pas encore le résultat. Le tiers en revanche des départements de France s'est porté candidat.

L'idée étant effectivement de pouvoir rentrer dans un dispositif où nous aurons un appui financier de manière à développer l'offre de stage, de travail et de formation que nous pourrions proposer dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque qui sera un contrat d'engagement réciproque personnalisé, ce vers quoi nous tendons puisque nous avons fait de l'insertion une des priorités du mandat et donc nous souhaitons effectivement être présent sur tout ce qui pourra nous permettre d'être plus efficient dans l'insertion par le travail nous convient parfaitement.

Donc, nous attendons le résultat. Nous ne l'avons pas. Pour être tout à fait complète, en tout état de cause c'est une expérimentation qui préfigure ce qui va se passer dans un an et qui est France Travail. Au 1^{er} janvier 2024, nous aurons France Travail. France Travail ira tout à fait dans ce sens et probablement sur l'ensemble des départements.

M. METTRE – Oui parce que donc si j'ai bien saisi il y a dix bassins d'emplois qui ont été visés pour une expérimentation de douze mois et c'est pour tester la conditionnalité à 15 à 20 heures de travail hebdomadaire des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) avec un double objectif visiblement, de ce que dit France Travail, c'est de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises. Je dirais déjà : est-ce qu'elles embauchent déjà quand ils se présentent et quand on les envoie ? Et ensuite, de réduire bien sûr la part de chômeurs en France. Donc voilà. C'était pour savoir à peu près vers quoi on s'engageait en répondant à cet appel à projets ?

Mme DE CHOULOT – Alors les entreprises sont plutôt demandeuses et nous avons impulsé depuis le mois de septembre une stratégie employeur. Nous avons reçu par exemple dans le cadre d'une information collective trois collectifs d'employeurs et nous avons eu plusieurs candidats qui leur ont été présentés, c'était la semaine dernière. Donc c'était un dispositif plutôt encourageant et qui va effectivement, tu as raison Renaud, dans le sens de ce qui va nous être demandé, c'est-à-dire

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

de créer un véritable lien avec l'entreprise, mais nous sommes déjà sur ce créneau-là.

M. FLEURY, Président – Très bien, donc pouvons-nous prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire ? Je mets aux voix ce dossier.

Prend acte.

2 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Ce dossier numéro deux concerne une décision modificative. Cette décision modificative n'a pas vocation à remettre en cause les orientations et les engagements votés lors de l'adoption du budget primitif 2022. Elle est principalement destinée à procéder à des ajustements en vue de la clôture de l'exercice budgétaire. Les principaux ajustements sont les suivants. En fonctionnement, 956 000 € de recettes supplémentaires dont 820 000 € au titre de solde de contre-passation de dépenses 2021 sur 2022.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, 400 000 € supplémentaires dont 208 000 € de contre-passation, 191 000 € de provision, 256 000 € au titre de l'impact de la loi TAQUET, 172 000 € pour le versement de la prime Ségur, et – 450 000 € concernant la convention fonds social européen (FSE) qui, n'ayant pas été signée à ce jour, ne permet pas le versement de la subvention FSE en 2022.

Le solde de la section de fonctionnement est donc positif de 556 000 €.

En ce qui concerne les investissements, les recettes diminuent de 67 000 € tandis que les dépenses augmentent de 1 029 000 €, dont 1 000 000 € pour la subvention complémentaire au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont j'ai parlé tout à

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

l'heure, 367 000 € pour la liaison VIRLAY-NOIRLAC qui est reportée, et 450 000 € que l'on retrouve en plus en avance remboursable dans le cadre des subventions FSE.

Pour dire un petit mot sur ce FSE, les retards successifs de l'adoption du programme FSE et du déploiement d'un outil informatique n'ont pas permis de se voir notifier la convention FSE. Ceci a des conséquences directes sur l'attribution de la subvention aux partenaires concernés ainsi que sur le versement des avances. Depuis le début de l'année, les structures concernées assurent la réalisation de leurs actions sur leurs fonds propres. Afin de les accompagner, le Département propose donc de leur verser une avance de fonds.

Au global de cette décision modificative, la marge nette augmente de 556 000 €, passant de 125 000 € à 681 000 €. Voilà le résumé de cette décision modificative, président.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Philippe. Y a-t-il des interrogations sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à la majorité (6 abstentions, 32 voix favorables).

3 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022 (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT)

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Ce rapport fait suite au précédent dans le cadre de la décision modificative numéro deux et propose la création de trois autorisations d'engagement de dépenses et la clôture d'une autorisation d'engagement de dépenses. Vous avez le détail dans le rapport.

M. FLEURY, Président – Très bien. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
DÉPARTEMENTALES ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE 2017-2021**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Ce dossier numéro quatre définit les modalités de versement des subventions départementales aux communes et communautés de communes au titre de la politique 2017-2021. Ce qu'on donne, c'est un délai supplémentaire à l'ensemble des communes et communautés de communes pour les projets qui ne sont pas terminés, je vous fais grâce de la liste, des listes 1 et 2 qui sont en annexe, pour que le solde des paiements intervienne avant le 31 décembre 2023.

M. FLEURY, Président – Voilà, c'est une décision qui avait été très demandée, un dossier qui avait été très demandé par beaucoup d'entre vous. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité.

**5 - APPROBATION DE LA CONVENTION 2022-2024 RELATIVE AU
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL(PETR) CENTRE-CHER**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Il agit de l'approbation de la convention 2022-2024 du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher, une convention qui a déjà été approuvée par le PETR mardi dernier en comité syndical. Cette convention confirme l'engagement du Conseil départemental dans le PETR, dont nous ne sommes plus membre. Nous étions membre des pays, nous le sommes toujours d'ailleurs pour ceux qui demeurent, par

contre pour le PETR Centre-Cher, qui a réuni les pays de VIERZON et de BOURGES, c'est la loi, nous ne sommes plus membre du PETR. Pour autant, nous avons décidé et proposé de continuer à financer les PETR. C'est ce qu'on propose encore dans cette convention, à hauteur de 100 000 € par an. Il faut savoir que je participe au PETR et au bureau et au comité syndical du PETR pour représenter le Conseil départemental.

M. FLEURY, Président – Bien. Vous avez même la convention qui a été modifiée qui vous a été remise sur table. Très bien. Sur ce dossier, pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**6 - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ÉTAT, LA
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES COMMUNES DES AIX
D'ANGILLON, D'HENRICHEMONT ET DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY
CONCERNANT LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Le dossier 6 concerne l'approbation de la convention cadre avec l'État, la région Centre Val de Loire, les communes des AIX-D'ANGILLON, d'HENRICHEMONT et de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY, la communauté de communes des Terres du Haut Berry et le Conseil départemental dans le cadre du programme des Petites villes de demain, qui concerne ces trois communes. C'est un document cadre qui définit finalement les orientations en matière de ce qu'on appelle les opérations de revitalisation du territoire pour ces trois communes. C'est un document, je ne sais pas si vous avez regardé, qui est assez général et qui définit les grandes actions, que souhaitent conduire ces communes dans le cadre de ce projet. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour le Département comme pour la Région d'ailleurs ce n'est pas un engagement financier mais seulement un accord sur les orientations, sachant que les financements qui pourront être associés à un certain nombre d'actions de cette convention seront bien entendu traités dans le

cadre des contrats de territoires, sachant que les trois communes en question sont des communes pôles, donc qui devront se retrouver dans le contrat de territoire concernant ce territoire à la fois avec la communauté de communes des Terres du Haut Berry et donc des communautés AIX-D'ANGILLON, d'HENRICHEMONT et de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY.

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci Patrick. Sur l'approbation de cette convention, pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Fabrice CHOLLET ne prend pas part au vote).

**7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL
D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)
DU CHER**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER - Le dossier 7 concerne l'attribution d'une subvention au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Comme vous le savez, le CAUE est financé principalement par une part de la taxe d'aménagement, 0,4 % servent à le financer. Pour autant, le montant de cette taxe reste toujours incertain. Il n'est d'ailleurs pas encore connu pour 2022 à ce jour. Pour autant, au travers des prévisions, nous n'arriverons pas avec cette taxe aux 400 000 € que nous avons votés au budget pour le CAUE donc ce que je vous propose, c'est de voter une subvention de 36 000 € pour finir l'année, et puis je dirais il y aura une revoyure au début de l'année prochaine dès lors qu'on connaîtra le montant définitif de cette taxe d'aménagement. Si on a versé trop, le CAUE reversera au Département et inversement, s'il manque un peu d'argent le Département complétera le jour venu.

M. FLEURY, Président – Très bien. En sachant que le président Christian GATTEFIN ne prend pas part au vote, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Christian GATTEFIN ne prend pas part au vote).

**8 - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PÔLE
D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CENTRE CHER**

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DULUC – Le plan local de santé est articulé autour de quatre axes stratégiques. Le premier, renforcer la prévention et la promotion de la santé sur le territoire. Le deuxième, naître, grandir et vieillir sur le territoire, améliorer les parcours de santé des populations vulnérables. Le troisième axe, promouvoir les habitudes de vie des environnements favorables à la santé. Et le quatrième, coopérer, coordonner et animer le contrat local de santé en associant les habitants.

Il vous est proposé d'approuver le contrat local de santé (CLS) du pôle d'équilibre territorial et rural Centre-Cher pour la période 2022-2026.

M. FLEURY, Président – Serge MÉCHIN.

**8 - APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PÔLE
D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL CENTRE CHER**

Débats

M. MÉCHIN – En parlant de santé, tout d'abord président au nom de Bernadette COURIVAUD et de moi-même, on voudrait vous remercier de la visite que vous avez faite l'autre jour, d'avoir écouté les maires locaux à travers cette réunion. Ce que je voudrais rappeler, à travers les questions qui vous ont été posées sur les routes, sur l'aménagement dans les communes, etc., vous avez pu et on peut mesurer la détresse et la colère des maires ruraux face à la santé. C'est une catastrophe. Ce n'est pas le Conseil départemental, ce ne sont pas les élus locaux qui en prennent plein la figure actuellement par les habitants, c'est bien l'État, et je vais le répéter encore une fois, c'est bien l'État qui est responsable de cet état de fait.

M. FLEURY, Président - Absolument. Je partage entièrement et nous partageons tous je crois les propos de Serge. Sur ce dossier 8, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA COMMUNE DES AIX
D'ANGILLON POUR LA LOCATION D'UNE BORNE DE TÉLÉMÉDECINE
AU TITRE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE**

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DULUC – En lien avec le plan d'activité médicale et d'amélioration de l'accès aux soins dans le Cher, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 9 288 € à la commune des AIX-D'ANGILLON pour la location d'une borne de télémedecine pendant 36 mois et d'approuver la convention correspondante.

M. FLEURY, Président – Merci. Sur ce dossier important, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**10 - APPROBATION DU PLAN D'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE ET
D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DANS LE CHER**

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DULUC – Afin d'affirmer une politique volontariste et ambitieuse en termes d'attractivité médicale et d'amélioration à l'accès aux soins, il vous est proposé d'approuver un plan global prévoyant de poursuivre le dispositif de bourse départementale aux internes en médecine de troisième cycle, de faire évoluer le règlement de mise à disposition de logements en élargissant le public bénéficiaire à d'autres stagiaires du

secteur de la santé en fonction des places disponibles, en orthophonie, sage-femme, infirmière, puéricultrice, et en augmentant la capacité globale d'hébergement en partenariat avec l'office Val de Berry, d'autoriser le subventionnement pour la location de cinq bornes de consultation en médecine mises en place par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pendant trois ans, hors frais d'assurance et de fourniture de petit matériel, dans des zones dépourvues de médecins et en privilégiant les pôles de centralité ou les pôles d'équilibre ou les communes disposant d'une structure pour personnes âgées non médicalisées, l'installation d'une première borne a été aidée aux AIX-D'ANGILLON, d'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place d'un cabinet médical itinérant, à savoir l'équipement d'une unité mobile, le recrutement de médecins vacataires avec la mise en place d'un dispositif de réservation à distance, l'affectation d'un chauffeur assistant administratif par déploiement de postes et l'établissement du budget prévisionnel de fonctionnement et de recherche des cofinancements auprès des partenaires, de participer au financement d'un poste de chargé de mission porté par l'association BGE Cher pendant trois ans sur l'attractivité médicale.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Emmanuel.

**10 - APPROBATION DU PLAN D'ATTRACTIVITÉ MÉDICALE ET
D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS DANS LE CHER**

Débats

M. RIOTTE – Je voudrais rebondir sur ce point pour attirer votre attention sur le fait que j'étais à la Sainte Barbe il n'y a pas très longtemps et j'ai entendu des messages inquiétants de nos sapeurs-pompiers. Je rebondis sur ce projet d'établissement dynamique qui est remarquable. Je te félicite mon cher collègue. J'attire votre attention sur la page 9, le point de vigilance où il est marqué l'impact de la désertification médicale très marquée qui génère de nombreuses

interventions pour carence malgré les vecteurs ambulanciers mis en place. Notre attention est bien attirée sur le département du Cher qui bénéficie d'un maillage de professionnels de santé très faible comparé à d'autres départements. J'ai cru comprendre que les sapeurs-pompiers des week-ends avaient de grosses difficultés en raison du manque de généralistes sur le territoire. Est-ce que tu peux nous en parler, ou le directeur ?

M. BAGOT – Le problème n'est pas que les week-ends, mais ça s'amplifie, c'est pareil durant la semaine. C'est pour ça qu'on a de plus en plus de transports dans les hôpitaux et aux urgences. Il y a énormément, et ça je ne vous l'apprends pas, de nos habitants qui n'ont plus de médecins. Donc non seulement tout à l'heure l'un de nos collègues disait que dans le département les personnes vieillissent. On a un département qui vieillit énormément et quand les médecins partent en retraite il n'y a personne qui les remplace, donc énormément de transport.

Ce qui nous fait peur au niveau du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), c'est qu'aujourd'hui on n'a pas solutionné. On a mis du plâtre sur une jambe de bois mais on n'a rien solutionné du tout. On a peur que ça s'aggrave de plus en plus et qu'à un moment donné, on en parle souvent avec le directeur qui est présent, on a peur en fait que tout ce qui est problème de médecine et de généralistes, cette désertification nous entraîne avec eux dans ce contexte qui est très compliqué.

Effectivement, il faut que le Département continue à faire ses actions pour retrouver des médecins parce que c'est la médecine générale et c'est surtout aussi nous au niveau des secours, ça va nous entraîner dans un gouffre très très compliqué. Il n'y a pas que le week-end, mais effectivement ça s'amplifie sur le week-end, le fait qu'il n'y ait plus de médecins. On a eu à des moments quand même, on a pu le repérer, quand on a des grands week-ends, des grands week-ends de trois ou quatre jours, on manque plus de médecins que dans une semaine normale. Donc aujourd'hui, il y a des personnes qui ne prennent pas de

poste parce qu'il y a des grands week-ends et on préfère peut-être être autre part que dans un endroit où il y a de l'urgence.

M. FLEURY, Président – Franck.

M. MICHOUX – Pour aller dans le même sens, je ne crois pas me tromper en disant que cette nuit sur l'hôpital de BOURGES, hôpital de référence, il n'y avait pas de ligne secondaire, mais il n'y avait pas non plus de ligne primaire en termes d'urgence, de structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Donc on voit ce que ça veut dire aussi. Enfin je veux dire, on peut dire que ce n'est pas de la compétence du Conseil départemental, mais au final nos concitoyens, si on ne prend pas ça à bras-le-corps, ils nous en voudront et je pense qu'ils auront raison. Mais alors pas forcément pour porter financièrement ce qu'il faudrait faire, mais pour avoir notre rôle politique auprès de l'agence régionale de santé (ARS). Ce n'est pas possible aujourd'hui qu'on ait une l'agence régionale de santé (ARS) et qu'elle laisse un hôpital de référence dans un département sans SMUR.

Si on accepte ça, je pense que nos concitoyens auront raison de choisir d'autres représentants. Donc ça fait partie, ça renforce, ça devient totalement inacceptable. On a fait le CLS, on fait des bornes interactives mais au bout d'un moment ça n'a même plus de sens. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Je suis d'accord avec vous, mais ça ne répond pas du tout aux enjeux et puis on ne va pas mettre les finances d'une collectivité comme la nôtre en difficulté sur ce genre de propos. Les motions, peut-être qu'elles ne suffisent pas, mais l'intervention qui avait été faite par les maires des trois villes préfecture et sous-préfectures, qui était quand même de porter plainte contre l'agence régionale de santé (ARS) à ce niveau-là quand des situations avaient été... non ? Il me semblait en tout cas que ça avait été jusque-là, que ça avait été porté jusque-là et c'est notre niveau d'intervention au bout d'un moment. Parce qu'on pourra faire tous les plans qu'on veut, s'il n'y a pas de possibilité de se faire soigner, on aura tort.

M. FLEURY, Président – Merci Franck. Jean-Pierre.

M. CHARLES – La base de la discussion, c'est le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Or, par les investissements des différentes majorités, nous disposons actuellement d'un SDIS qui est en bon état de fonctionnement, avec un effort qui va être mis de nouveau, parce que je crois que c'est un effort permanent, sur le volontariat. En revanche, de tout temps, mais maintenant ça devient insupportable, le SDIS est le paratonnerre de toute la crise sociale, de toute la crise sanitaire de nos départements.

C'est-à-dire que quand il n'y a plus de médecin, quand il n'y a plus etc. etc., quand parfois nous avons eu aussi des problèmes de présence de la gendarmerie, ça va mieux maintenant mais ce n'est pas encore complètement réglé, c'est le paratonnerre de tout cela. Et c'est un paratonnerre qui repose sur 200 et quelques salariés permanents, 200 ou 300, et qui repose sur 1 800 ou 2 000 volontaires. Vous vous rendez compte ? Dans nos départements ruraux, ce sont les paratonnerres de cette immense crise qui secoue notre pays dans tous les secteurs.

Les médecins se mettent en grève. Tout le monde sait que ce sont des révolutionnaires. Ils ont le couteau entre les dents, etc. Tout le monde à un moment donné, il y a ces bulles qui montent et la détresse va sur deux types d'individus : les maires ruraux, les petits élus ruraux, et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sans oublier nos fonctionnaires du Conseil départemental, de l'office public de l'habitat, etc., qui sont aussi d'autre part paratonnerre. Mais en même temps, si on continue à nous retirer les moyens, parce qu'on entend toujours dans les discours au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dites merci à l'État. Oui, l'État est cogestionnaire.

Seulement, comme disait STALINE, combien de divisions, c'est-à-dire combien de pognon l'État au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ? Combien, Monsieur le président, combien de pognon au

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

SDIS ? Pas grand-chose. 99 %, ce sont les communes et le Conseil départemental. Donc avec des décisions qui sont prises par l'État parfois qui rejaillissent sur... on décide en haut et nous on paye, comme on dit dans le Berry. Donc à un moment donné il va falloir je crois, comme le dit mon co-conseiller départemental Franck, il faut... on entend bien sûr les départements qui râlent, etc., mais il faut lutter, il faut se bagarrer. Il y a les motions, il y a tout ça, mais voilà.

La différence qu'il peut y avoir entre vous et nous, c'est que nous on est pour concevoir des actions. Vous l'avez proposé sur les routes. On vous avait proposé de faire une pétition départementale, d'aller au ministère pour demander des moyens supplémentaires pour routes en détresse, etc. Il nous faut nous battre et pas seulement deviser sereinement ici très courtoisement et de manière très républicaine et se plaindre sans arrêt au congrès des maires, etc., au congrès des départements. Ça ne peut plus être le bal des pleureurs. Au départ c'est pleureuses, mais si je dis des pleureuses après on va dire... donc je dis pleureurs et pleureuses. On ne peut plus être comme ça. Ce n'est plus possible.

Donc, nous on vous fera dans le courant de l'année des propositions d'actions concrètes, des délégations, mettre la population dans le coup et pas être simplement, comme le SDIS l'est notamment, être le paratonnerre de toutes ces politiques qui sont par ailleurs parfois approuvées par vos amis dans d'autres assemblées.

M. FLEURY, Président – Je partage Jean-Pierre, mais ce que tu dis on le fait aussi. On se bat. Je vous rappelle qu'il y a un petit peu plus d'un an ici même, Monsieur le préfet était venu présenter le bilan des actions de l'État. On lui avait remis un vœu concernant les difficultés rencontrées par les urgences de BOURGES suite à l'action menée par les trois maires de BOURGES, VIERZON et SAINT-AMAND-MONTROND. Moi, je suis allé à Matignon, faisant partie d'une délégation, pour obtenir enfin que ORLÉANS soit considéré comme une faculté de médecine, ce qui va procurer quand même de nouveaux internes. Et c'est un combat de

chaque jour. On ne reste pas les bras ballants. Je peux vous l'assurer. On fait remonter au fur et à mesure et je ne suis pas tout seul. Yann.

M. GALUT – Merci président. Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir, mais je veux d'abord dire que je comprends tout à fait la détresse des maires ruraux ayant eu la chance et l'honneur d'être parlementaire de la troisième circonscription il y a quelques années, c'était malheureusement déjà le cas. Ça s'est amplifié et ça s'est même aggravé. On est tous d'accord. Je dois dire aussi que malheureusement ce n'est pas réservé qu'aux maires ruraux. Quand vous regardez la situation de BOURGES, elle est catastrophique en termes médical. Elle est catastrophique.

Et nous sommes président, je voulais vous le dire, dans les mêmes démarches que vous. C'est-à-dire que nous avons décidé, la nouvelle municipalité, de prendre la compétence santé alors que ce n'est pas du tout obligatoire, et nous avons créé, nous allons créer et il est en train de se faire en ce moment où je vous parle un centre municipal de santé financé par la ville de BOURGES et après par les mécanismes et nous sommes, excusez-moi l'expression, à la chasse aux médecins. Nous avons heureusement, il faut le dire, heureusement des médecins retraités qui aujourd'hui acceptent une fois qu'ils sont partis à la retraite de faire des 25 %, des 50 % dans le centre municipal de santé que nous avons créé.

Alors, on sait que c'est un moyen pour que des médecins généralistes sortant d'école ou d'ailleurs viennent après. Mais à la base se sont les retraités. Moi, je viens d'embaucher quatre médecins retraités. C'est la réalité de BOURGES. Et je ne parle pas de la situation de l'hôpital, de la maternité, de la pédiatrie.

Je tiens aussi à dire que on intervient, on se mobilise. On a fait des délégations. On a fait des pétitions. Moi, j'ai fait quatre rendez-vous à l'agence régionale de santé (ARS). Le directeur régional de l'ARS est

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

venu la semaine dernière à BOURGES, on a fait une réunion de quatre heures. Après, je le dis, on a demandé aussi à la population de se mobiliser. On l'a fait. Mais notre problème, je ne dis pas que j'ai été déçu, mais la population ne s'est pas autant mobilisée qu'on le pensait. Mais c'est aussi dû à la situation de chacun en ce moment dans le pays. Les gens sont tellement écrasés avec l'inflation, avec cette peur... moi ça me désespère un peu, mais c'est un constat que je fais.

Donc, il faut continuer ! Je pense que la chance de notre territoire, et je partage tes propos et les propos du président, la chance de notre territoire c'est d'être rassemblé quand il le faut, de pouvoir faire comme on l'a fait avec le président du Département, avec les élus régionaux, avec les élus municipaux, avec les élus départementaux ça. Après, sans aucune polémique, il y a un moment donné où il faut que nos parlementaires, tous nos parlementaires qui votent les budgets, etc., soient encore plus offensifs sur ces questions-là.

Je le dis et je le dis sans polémique, parce que moi je travaille avec François CORMIER-BOULIGEON sur ces questions-là comme avec d'autres, mais il y a un moment donné la gravité de la situation dans un département comme le nôtre fait qu'il faut qu'on soit beaucoup plus offensif. Ce que je ne veux pas laisser penser, c'est qu'on ne l'est pas actuellement. Il faut peut-être augmenter les choses, il faut peut-être continuer à interpeller, il faut peut-être... mais on essaye vraiment de se battre, de faire des choses. Et on travaille aussi sur des solutions, on était avec le président FLEURY, amenés par François BONNEAU, qui lui aussi a fait un groupement d'intérêt public (GIP) de médecins salariés au niveau régional. Je crois qu'on en bénéficie d'un.

Je me tourne vers mes collègues d'HENRICHEMONT, je crois qu'il y a un médecin payé par la région Centre-Val de Loire qui est arrivé ou qui va arriver. On essaie de trouver des solutions collectivement, de manière commune. On a obtenu de haute lutte la création d'un centre hospitalier universitaire à ORLÉANS, on était ensemble avec le président FLEURY à la

réunion. On essaie avec la présidente de l'agglomération et avec Magali BESSART, qui est vice-présidente de la région, d'obtenir aussi, de regarder si on ne peut pas avoir une première année de médecine à BOURGES. Ça, ce sont des combats communs qu'on mène ensemble. Voilà. Mais je le dis, la situation est grave partout dans le département. Et on doit... toute notre difficulté c'est d'être à la fois mobilisateur, il faut l'être et aussi de continuer à essayer de trouver des solutions concrètes par rapport à cette situation-là.

M. FLEURY, Président – Merci Yann. On va peut-être donner la parole à Marie-Pierre, puisqu'en tant que sénatrice elle veut répondre je pense à Yann.

Mme RICHER – Oui, je ne vais pas éterniser les débats, mais Yann je voudrais juste te dire qu'effectivement, tu parles de quels que soient les groupes politiques, et je pense qu'on ne peut pas parler plus d'un parlementaire que les autres. Tous les parlementaires s'impliquent. Certains sont dans la presse, d'autres n'y sont pas, mais ça ne veut pas pour autant dire que l'on n'agit pas.

Moi, j'en ai un peu marre aussi de cette société. Enfin de ce monde politique de la communication. Le constat, on l'a tous fait. J'étais présente à BOURGES lors de la réunion. Monsieur HABERT, je suis désolée, à part faire le même constat, comme l'hôpital de BOURGES, si on dit les choses telles qu'elles se sont déroulées, tout le monde a le constat. Il y a un sénateur à la commission affaires sociales qui un jour a dit : quand le bébé est beau, c'est-à-dire quand on dit qu'on a trouvé des solutions, tout le monde en veut la paternité. Aujourd'hui, le bébé n'est pas beau, on est tous d'accord, mais tout le monde veut dire que c'est lui qui agit. Moi, je regrette. Quels que soit les élus, qu'ils soient maires, conseillers municipaux, conseillers départementaux, conseillers régionaux, parlementaires, je pense que personne ne reste sur le bord du trottoir à regarder le train qui passe. On se mobilise tous autant qu'il est possible.

On a fait croire aux gens que le numerus clausus allait résoudre tous les problèmes. C'est faux, parce que moi j'ai découvert qu'après le numerus clausus il y a le numerus apertus. C'est-à-dire que dans les facultés, on n'ouvre pas autant de places qu'il le faudrait. Et, à cette réunion jeudi, j'ai dit que maintenant il serait bien d'avoir le numerus proximus. Je ne dis pas que c'est un humour délirant, mais en attendant il ne faut pas leurrer les gens. C'est-à-dire qu'on n'aura pas de médecin demain.

Je connais un maire qui est parti à l'étranger la semaine dernière. Moi, je ne peux pas laisser dire qu'il y aurait plus un groupe politique ou plus d'élus qui se mobiliseraient. Je pense qu'on est tous ensemble et il faut qu'on le reste. La désertification médicale, on la connaît tous. Je suis sûre qu'ici, on est quelques-uns à ne plus avoir non plus de médecin, bien qu'on soit aussi quelque part, entre guillemets, plus attentifs, on connaît d'autres personnes mais ça touche tout le monde et on ne peut pas se laisser enfermer là-dessus. Je rejoins Patrick BAGOT et le directeur qui est présent, c'est vrai que le SDIS aujourd'hui, enfin les sapeurs-pompiers qui interviennent en sont les premiers voyants allumés en rouge, et au-delà de ça interroge aussi surtout notre société aujourd'hui et l'envie de s'investir. Mais voilà, je voulais juste rebondir, sans prendre trop de temps de parole. Tout le monde s'investit. Moi, je ne cite pas de nom. Tout le monde s'investit.

M. GALUT – Je voulais juste redire président quand même, je partage totalement l'avis de Marie-Pierre. Je parlais des parlementaires de la majorité. Je n'ai pas précisé. Je pense que les parlementaires de la majorité doivent s'investir parce que c'est la majorité. Et, je salue bien sûr le travail fait avec Marie-Pierre RICHER, qui était présente. C'était d'ailleurs la seule parlementaire je crois, je peux le dire, à la réunion d'invitation du maire de BOURGES.

M. FLEURY, Président – Merci. Hugo.

M. LEFELLE – Sur la question du rapport, premier élément, on passe ce rapport parce qu'en fait, je le dis sans aucune critique ciblée, mais on passe ce rapport parce que ça fait des années qu'au niveau national aucune majorité n'a le courage de régler ce problème. Personne. Depuis au moins vingt ans, le problème est connu, il est identifié, on sait ce qu'il va arriver et personne n'a trouvé le courage d'expliquer. On est désolé, mais l'année d'installation est finie et maintenant il faut assurer et c'est le rôle de l'État, la présence médicale sur le territoire. Alors après on fait des petits plans, donc on met un petit camping-car avec un médecin dedans, les territoires se font de la concurrence sur qui va faire le plus gros chèque à l'installation. Tout ça est dément, parce que le problème ne veut pas être réglé par les gens qui peuvent le régler.

Moi sur le fond, qu'est-ce que je peux dire ? Bah voilà, on comble les trous. Je regrette qu'on le fasse, mais je regrette que tout le monde le fasse, et les territoires entre-eux se jouent la carotte. Alors, on se pique les médecins, c'est des trucs de fou. À un moment donné, il y a une situation d'urgence et je regrette que les gens qui ont en charge la gouvernance de ce pays ne prennent pas conscience qu'on ne peut pas attendre peut-être dans dix ans le nombre de médecins formés ayant augmenté peut-être que le fameux ruissellement fera qu'on aura quelques médecins qui arriveront en plus, mais en vrai on n'en sait rien. Qui dit qu'aujourd'hui sur les médecins qui vont être formés de manière supplémentaire par rapport à l'époque du numerus clausus, qui dit qu'ils vont venir chez nous ? Personne. Personne ne peut le garantir et on a mis en place aucun garde-fou.

Donc moi je suis désolé, quand on paye les études de gens, ce qui est le cas de la solidarité nationale, quand on paye leurs études pendant plus de dix ans et qu'à la fin on n'a même pas le courage de leur dire : il va falloir que vous rendiez un peu ce que la nation vous a donnés en venant sur une durée peut être limitée dans des conditions à définir, tout ça on peut en discuter. En fait, nous on effeuille les marguerites. On fait ce qu'on peut. On se bat pour attirer un médecin et chaque médecin qui

arrive est une victoire alors que ce sont des dizaines qu'il faudrait pour rétablir la situation.

Sur le rapport, on a juste une question. On n'a pas compris pourquoi c'était la BGE qui portait le poste et pas directement le Département. Il y a peut-être une subtilité qui nous a échappée. Après, je le redis, l'enjeu c'est de changer au niveau national la règle d'installation des médecins, et d'installer une régulation par le haut. Et puis ce qui me fait rire, c'est qu'il y a des parlementaires qui font beaucoup de communication, etc., il y a toujours une solution, c'est qu'il y avait deux choix. Je pense notamment au parlementaire qui a été cité par Yann. Il y avait un deuxième choix républicain à faire. La prochaine fois, on peut s'en souvenir.

M. FLEURY, Président – Merci Hugo. Serge.

M. MÉCHIN – Je vais dire une chose, je me fais rentrer dedans à chaque fois, il y a la désertification médicale mais il y a aussi la surpopulation médicale dans certaines régions. Il faudrait une fois pour toutes qu'on décide comme dans d'autres domaines d'obliger les gens à aller où on en a besoin. On est dans une situation dramatique. Je sais que je me fais rentrer dedans quand je dis ça, mais on devrait avoir l'obligation de mettre des médecins où on en a besoin, et pas spécialement où il y en a déjà en abondance.

M. FLEURY, Président – Très bien. Moi ce que je veux simplement vous dire, c'est que ce plan... tu voulais reprendre la parole ? Vas-y.

M. BAGOT - Juste pour redire, parce que c'est quand même important qu'on le signale au niveau du SDIS, ce qui est important c'est qu'on va arriver à cette fin d'année avec 25 000 interventions. Si rien n'avait été fait au niveau du SDIS avec les gardes ambulancières et les ambulanciers privés qui nous aident quand même sur le territoire, on serait arrivé à 30 000 interventions. Donc 5 000 de plus, c'est énorme ! C'est pour ça

que ce qui a été fait par la direction, les deux colonels et le colonel BRUNEAU ici présent, ce qui a été fait depuis le mois d'avril, depuis le 1^{er} avril est très très important pour notre territoire sinon il y aurait encore plus de carence à d'autres niveaux, ne serait-ce qu'en matière d'incendie ou de secours à la personne, des choses bien plus urgentes que ce qu'on peut connaître aujourd'hui. Donc ça, c'est important. 25 000 à cette fin d'année, sinon ça aurait été 30 000.

M. FLEURY, Président – Et ce que le SDIS du Cher a fait est très envié par d'autres départements qui prennent l'exemple du Cher, vraiment comme une vraie valeur. Et simplement pour vous dire que ce plan d'attractivité médicale et d'amélioration de l'accès aux soins dans le Cher est ce qu'il est, mais il répond comme l'a très bien dit Serge, il va répondre au désarroi de certains maires du sud du territoire que je rencontre depuis pratiquement plus d'un an maintenant lors des déplacements sur le terrain et lors des réunions cantonales. C'est une première avancée. Ce n'est pas la panacée, mais ça répondra quand même à quelques situations de désespoir. Sur ce dossier 10, est-ce qu'il y a des voix contre ? Je n'en vois pas.

M. LEFELLE – Et pourquoi c'est la BGE qui porte le poste et pas le Département ?

M. FLEURY, Président – C'est un accord avec l'agence régionale de santé (ARS).

M. LEFELLE – Oui mais du coup la BGE en finance une partie. C'est ça qui est bizarre. J'ignorais qu'ils avaient des ressources si importantes.

M. FLEURY, Président – Ce poste est partagé à 50 % par l'ARS et à 50 % par le Département.

M. LEFELLE – Pardon président, mais au sens strict la BGE en finance quand même une partie. Dans le plan de financement, ils en financent une partie.

M. FLEURY, Président – C'est une mise à disposition.

M. LEFELLE – D'accord.

Mme DE CHOULOT – Je précise qu'en fait la BGE avait participé, il y a quelques années, ça devait être en 2018, à la création de l'agence d'attractivité de l'Indre qui a une partie médicale donc sur l'attractivité des territoires en particulier sur les conjoints. C'est pour ça que c'est la BGE qui temporairement, alors c'est une convention parfaitement temporaire, mais qui donne le même coup de main sur le Cher pour pouvoir lancer la partie purement attractivité. Sachant que le conseil départemental et l'ARS s'occuperont en revanche de tout ce qui est coordination médicale sur le territoire et attractivité médicale.

M. FLEURY, Président - Merci Bénédicte. Donc pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**11 - APPROBATION DES ALLOCATIONS ET INDEMNITÉS POUR
L'ANNÉE 2023 CONCERNANT LES ENFANTS ET JEUNES MAJEURS PRIS
EN CHARGE PAR LE DÉPARTEMENT**

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND - Chers collègues, dans ce dossier, nous vous proposons d'approuver comme on le fait chaque année les allocations et les indemnités pour l'année 2023 concernant les enfants et les jeunes majeurs pris en charge par le Département dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Simplement, je peux vous dire à titre d'information

que ces indemnités d'entretien vont forcément augmenter en 2023, en lien avec l'augmentation du nombre d'enfants placés.

M. FLEURY, Président – Merci Sophie. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

12 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 À LA CONVENTION DE GESTION N° 7 AVEC LE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC - MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (GIP-MDPH)

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND - Dans le dossier 12, afin de préciser les engagements du département au profit du groupement d'intérêt public (GIP) maison départementale des personnes handicapées (MDPH), on vous propose un nouvel avenant, donc l'avenant quatre, à la convention de gestion dite numéro sept. Dans cet avenant, il vous est proposé d'intégrer une clause de protection des données personnelles.

M. FLEURY, Président – Je pense qu'il n'y a pas de souci. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

13 - APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES 2022-2027

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT - C'est le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2022 - 2027. C'est un plan entre le conseil départemental et la préfecture. Le Département est positionné sur quatre axes : développer l'offre de logements en particulier par le dispositif « bien chez moi »,

l'accompagnement adapté aux situations d'insertion puisque nous souhaitons impulser une meilleure communication sur les dispositifs existants, la prévention des expulsions locatives et l'adaptation du plan au fur et à mesure de son exécution.

M. FLEURY, Président – Voilà. Ce plan a été présenté vendredi dernier ici même en début d'après-midi. Irène.

**13 - APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTIONS POUR LE
LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES
2022-2027**

Débats

Mme FELIX - Oui président, ça m'a étonné la lecture de ce document parce qu'il m'a semblé qu'il y avait deux points qui manquaient de façon assez flagrante. D'une part, il n'est assorti d'aucune enveloppe budgétaire. Donc, en fait on ne sait pas du tout comment ça va être financé et par qui. On voit bien qu'il y a l'État et le Département, mais dans quelle proportion ? Et puis la deuxième chose qui m'a beaucoup étonnée, c'est de ne voir mentionné dans ce document, à la fois dans le rapport que vous nous présentez mais ensuite dans le document lui-même, que j'ai lu avec beaucoup d'attention, de ne voir mentionné aucun partenaire et ni même l'intention de recensement des partenariats possibles. Donc, je voulais vous faire part de ce double étonnement à la lecture de ce dossier.

Mme DE CHOULOT - Alors en fait ce plan repose sur les dispositifs qui existent et qui sont mis en place par l'État et le Département. Donc, il ne crée pas de nouveaux dispositifs. En revanche, il recense les dispositifs existants dans le but d'une meilleure efficacité.

Mme FELIX – Que dire ? Donc, on délibère pour un truc qui ne change rien. Est-ce que c'est ça que vous êtes en train de dire ?

Mme DE CHOULOT – On délibère pour des objectifs communs entre l'État et le Département, sur des objectifs communs. Si déjà on arrive à bien faire fonctionner les dispositifs existants, ce qui est bien notre objectif, on sera plutôt bon.

M. FLEURY, Président – Et ce nouveau plan a fait l'objet de larges débats avec les partenaires quand même. Et, vous aviez deux représentants, Madame la présidente, à la réunion de vendredi. Sur ce dossier, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**14 - FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT
(FSL) PAR TOTALENERGIES**

Rapporteur : M. Emmanuel RIOTTE

M. RIOTTE – Il vous est demandé d'approuver la convention relative au financement du fonds de solidarité pour le logement (FSL) par Total Énergies avec une participation de 17 000 € hors-taxes pour 2022.

M. FLEURY, Président – C'est toujours bon à prendre. Pas de souci ? Franck.

**14 - FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT
(FSL) PAR TOTALENERGIES**

Débats

M. MICHOUX – Je pense que c'est une réflexion qui peut être partagée par pas mal de nos collègues sur le montant. Après, est-ce qu'on le dit ou est-ce qu'on ne le dit pas ? C'est ça l'enjeu. Donc c'était quand même pour le signaler parce que le Département augmente d'une manière bien plus importante ses crédits solidaires et sociaux quand c'est nécessaire et les 17 000 €, en y regardant un petit peu, c'est 1,160 millième des

acomptes versés en dividendes pour cette année. Alors ma foi, dont acte. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? D'une manière assez amusante, vous avez repéré qu'une fois le projet de loi de finances voté, la ristourne faite par Total, où on parlait de taxation des supers bénéfices, a largement diminué ? On ne parlera peut-être pas de superbénéfice, mais en tout cas d'opportunités qui nous pèsent.

M. FLEURY, Président – Ce sont des commentaires partagés je crois. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**15 - APPROBATION DE CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT**

Rapporteur : M. Emmanuel RIOTTE

M. RIOTTE – Il vous est demandé d'approuver les conventions partenariales relatives au pôle départemental pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, sans incidence financière, et au programme d'intérêt général habitat indigne pour un coût global annuel prévisionnel de 93 540 € TTC, financé par la caisse l'allocations familiales (CAF) pour 45 303,50 €, par l'État pour 38 882,50 € et le Département pour 9 354 €.

M. FLEURY, Président – Jean-Pierre.

**15 - APPROBATION DE CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT**

Débats

M. CHARLES – On va bien évidemment voter cette délibération, tout en sachant que j'étais intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet. Je pense qu'il nous faut avec l'État étudier le fait que l'État, je dis bien que l'État, mettre des moyens supplémentaires pour débusquer l'habitat indigne.

L'habitat indigne, je l'ai déjà dit, n'est plus chez les bailleurs sociaux. Depuis presque dix ans maintenant, l'habitat indigne c'est dans le privé qu'il est.

Comme ancien maire, je sais qu'encore à GRAÇAY et malgré que j'aie dénoncé, demandé, etc., il y a de l'habitat indigne. Il y a encore des marchands de sommeil qui louent des saloperies à des gens sans trop regarder les ressources, etc., etc. Donc, je pense que pour la prochaine convention, Monsieur le président, il faudra monter l'exigence sur le fait d'aller débusquer l'habitat indigne. C'est insupportable d'avoir un niveau d'habitat indigne encore aussi fort dans le Cher, qui peut s'expliquer à certains points de vue, mais qui aussi nuit à l'habitat social.

Il y a beaucoup de gens qui habitent dans des choses indignes qui pourraient très bien loger dans le logement social, à BOURGES ou en ruralité. C'était simplement ma remarque. Je souhaiterais que l'année prochaine nous montions un peu d'un cran notre exigence vis-à-vis des moyens de contrôle de l'État qui sur tous les points de vue se désagrègent progressivement.

M. FLEURY, Président – Merci Jean-Pierre. Sur ce dossier 15, pas de voix contre ? Pas d'abstentions. Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES ET
APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC AG2R
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU
HANDICAPÉES**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Il s'agit de 54 plans de financement pour un montant de 62 128,24 € au titre de travaux d'adaptation de logements.

Le reste à charge pour le Département, une fois que l'aide de la Région aurait été remboursée, sera de 30 608,62 €. La deuxième partie du dossier, c'est la contribution de l'association générale de retraite par répartition (AGRR) La Mondiale à hauteur de 25 000 €.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UN BÉNÉFICIAIRE DE LA
CHARTÉ DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT SOCIAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 17 concerne l'attribution de subventions à un bénéficiaire de la charte départementale de l'habitat social. Afin de lui permettre d'acquérir et de réaliser des travaux d'amélioration dans une résidence rue de la Vernusse à BOURGES, il vous est proposé d'attribuer à l'office public de l'habitat (OPH) Val de Berry une subvention de 40 000 € correspondant à 30 % de la dépense hors-taxes plafonnée à 20 000 € par logement, soit un montant maximum de subvention de 8 000 € par logement dans la limite de cinq logements par an et par bailleur. M. RIOTTE ne prend pas part au vote. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Emmanuel RIOTTE ne prend pas part au vote).

**18 - APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À
L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU
CHER (ADIL 18)**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président - Le dossier 18 je vais le prendre parce que Christian est parti déposer la gerbe. C'est la convention de partenariat relative à l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Cher. Pour faire suite à la création d'une agence départementale d'information sur le logement dans le Cher, ADIL 18, suite au vote lors des assemblées départementales des 20 juin et 17 octobre dernier, il vous est proposé d'attribuer une subvention 2022 de 16 468 € à l'ADIL 18 et d'approuver la convention partenariale correspondante. La convention modifiée a été remise sur table. Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**19 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS (CAOM) 2023, DE LA CONVENTION AVEC LES
STRUCTURES PORTEUSES D'ATELIERS ET DE CHANTIERS
D'INSERTION (ACI) 2023 ET DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION
DE MANDAT AVEC LES EMPLOYEURS DE SALARIÉS EN CONTRAT
UNIQUE D'INSERTION (CUI) 2023**

Rapporteur : M.me Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT - Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2023 pour les structures porteuses d'ateliers et de chantiers d'insertion (ACI) et la convention de mandat avec les employeurs de salariés en contrat unique d'insertion (CUI). Il vous est donc proposé d'approuver 55 conventions contrat accompagnement à l'emploi, dit contrat initiative emploi et six contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans le cadre de cette convention conclue avec l'État. La deuxième partie du dossier, ce sont les conventions avec l'agence de paiement relative à la gestion de l'aide du Département.

M. FLEURY, Président – Là aussi vous avez les modifications du dossier avec la nouvelle convention qui a été remise sur table. Sur ce dossier 19, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

20 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'ASSOCIATION ET D'ADHÉSION À L'OUTIL OUIFORM, PATRIMOINE COMMUN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU TITRE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT - L'État développe actuellement des outils numériques, dont l'outil Ouiform qui nous permettra de nous coordonner en matière de formation avec la Région et l'État, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

M. FLEURY, Président – Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

21 - APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MANDATEMENT DE SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) AVEC DES STRUCTURES CONDUISANT DES ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2019-2022

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Avenants aux conventions de mandatement de services d'intérêt économique général (SIEG) avec des structures conduisant des actions dans le cadre du programme départemental d'insertion (PDI). Le fonds social européen+ (FSE+) a un petit peu de retard et pour éviter une rupture de prise en charge avec les associations

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Le Relais et l'Entraide berruyère, leurs actions vont être rebasculées sur le programme départemental d'insertion (PDI).

M. FLEURY, Président – Très bien. Merci Bénédicte. Sur ce dossier 21, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

22 - PROLONGATION DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2019-2022

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Le programme départemental d'insertion (PDI) arrive à échéance fin décembre 2022. Nous vous proposons de le prolonger pour une année, sachant que nous rentrons dans la démarche service publique d'insertion et de l'emploi (SPIE), que nous allons aborder bientôt France travail et il nous semblait important de mettre à profit ses travaux sur l'année 2023 de manière à pouvoir avoir un programme départemental d'insertion (PDI) qui soit conforme aux orientations qui vont être prises à partir de 2024.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de prise de parole ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

23 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE ET D'UN AVENANT-TYPE RELATIFS À L'OCCUPATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DES MAISONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION SOCIALE (MDAS) PAR DES PARTENAIRES

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Approbation d'une convention-type et d'un avenant type relatif à l'occupation temporaire des locaux des maisons départementales d'action sociale (MDAS) par des partenaires.

M. FLEURY, Président – Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION-TYPE POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX APPARTENANT À DES PARTENAIRES PAR LES PROFESSIONNELS DÉPARTEMENTAUX

Rapporteur : M Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Convention-type pour l'occupation des locaux qui appartiennent à des partenaires et qui sont occupés par des professionnels du Département.

M. FLEURY, Président – Très bien. Je suppose qu'il n'y a pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

25 - APPROBATION DE LA CONVENTION GLOBALE DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CHER

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Dans ce rapport, on vous demande d'approuver la convention territoriale globale qui nous lie avec la caisse d'allocations

familiales (CAF). La présente convention est établie pour quatre ans. Elle vise à mutualiser les connaissances que nous pouvons avoir au niveau des besoins des familles et de leur situation et de trouver ensemble des solutions, des objectifs communs de développement et de coordination d'actions et de services. Voilà.

M. FLEURY, Président – Hugo.

**25 - APPROBATION DE LA CONVENTION GLOBALE DE PARTENARIAT
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU CHER**

Débats

M. LEFELLE – On a régulièrement le débat sur la question des moyens qui sont mis sur la prévention spécialisée, ce qu'on a appelé par le passé les éducateurs de rue, qui petit à petit se sont amenuisés jusqu'à disparaître quasi-totalement alors que les besoins eux n'ont pas disparu. Mes collègues au moins du canton de BOURGES 2 en seront d'accord. Je pense que mes collègues du canton de BOURGES 1 aussi. On est quand même interrogatifs sur la volonté commune du Département et de la caisse d'allocations familiales (CAF) à revenir dans un dispositif partagé mais néanmoins qui viennent répondre à des besoins de terrain sur le sujet. Est-ce qu'on peut attendre dans les mois qui viennent des bonnes nouvelles sur le sujet ?

Mme BERTRAND – Il y a un travail actuellement sur la prévention spécialisée, tout ce qui est prévention, prévention itinérante, équipe de prévention. Il y a une vraie interrogation. La prévention spécialisée, la fin de contrat c'est à la fin de cette année. On est reparti sur un renouvellement que vous allez voter en janvier, à l'assemblée départementale de janvier, pour une année. Je vous assure que c'est une année de réflexion. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien parce que c'est encore une enveloppe de 300 000 € par an. Par contre effectivement, au regard des moyens financiers et des moyens déployés, il y a une inadéquation. 2023 va être l'année d'une grande réflexion sur le premier semestre, sur la prévention mais au-delà de la prévention spécialisée.

M. FLEURY, Président – Très bien. Sur ce dossier 25, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**26 - APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
(CTG) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY 2022-
2025**

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Là aussi, il s'agit d'approuver la convention territoriale globale (CTG), cette fois pour la communauté de communes VIERZON-SOLOGNE BERRY, de 2022 à 2025. En effet, il y a un an, il y avait un acte d'engagement de cette collectivité à travers la signature d'une année de réflexion et de travail on va dire, ce qui nous amène maintenant à signer la convention territoriale globale (CTG) pour les quatre ans à venir.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**27 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE
D'INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES PRISES EN CHARGE
PAR LES SAPEURS-POMPIERS DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS
MULTIPLES À CARACTÈRE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL**

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – C'est une convention intéressante pour à la fois soulager les services du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et surtout faire de la détection de situations sociales difficiles. C'est une convention qui est conclue avec le dispositif d'appui à la coordination (DAC) de l'agence régionale de santé (ARS) et les services du département. On a, je vous dis ça de mémoire, à peu près je pense

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

120 personnes sur le territoire qui passent plus de douze appels aux services du SDIS pendant l'année. On peut en conclure au-delà de douze appels que ce sont des gens qui sont dans une situation qui doit attirer l'attention et être prise en charge. Donc cela va nous permettre, nous, services du Département, de pouvoir intervenir auprès de ces personnes.

M. FLEURY, Président – Très bien. Nouvelle belle convention. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

28 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ALAIN-FOURNIER / LE GRAND MEAULNES DE BOURGES

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – C'est la convention pour la cité scolaire Alain FOURNIER le Grand Meaulnes, pour six ans, avec la Région-Centre-Val de Loire.

M. FLEURY, Président – Parfait. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

29 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – C'est la même chose mais pour la cité scolaire de VIERZON.

M. FLEURY, Président – Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**30 - APPROBATION D'AVENANTS N° 1 AUX CONVENTIONS
RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE ET DE
L'INTERNAT ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Le 30, c'est le premier avenant parce qu'on avait un souci de date pour cette convention.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**31 - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX
TERRITOIRES ET RÉSIDENCES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE (TREAC) AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LE
COLLÈGE ÉDOUARD VAILLANT DE VIERZON ANNÉE SCOLAIRE 2022-
2023**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – La 31, c'est pour réaliser les territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle (TREAC) au collège Édouard VAILLANT. On vous propose une subvention à la ligue de l'enseignement pour porter ce TREAC pour 8 500 €.

M. FLEURY, Président – Parfait. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**32 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LA
CRÉATION D'UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES COLLÉGIENS
(CDJC)**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Le 32 concerne notre grande journée de mercredi avec l'installation de notre conseil départemental des jeunes collégiens (CDJC). On vous propose le règlement de fonctionnement à travers cette délibération. Pour faire court, ce sont des élèves de cinquième et quatrième qui seront élus pour deux ans, deux représentants par collège, un garçon et une fille.

M. FLEURY, Président – Une belle journée nous attend. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**33 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION D'AVENANTS
RELATIFS À L'EXPÉRIMENTATION DU BREVET D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) CITOYEN**

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Le 33, c'est pour faire face à une pénurie de candidats au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Nous avons fait une expérimentation avec la caisse d'allocations familiales (CAF) pour vingt jeunes avec une prise en charge intégrale des coûts pour cette formation. On vous propose une subvention de 10 000 € répartis entre la Ligue de l'enseignement et les Francas pour mener à bien ces formations.

M. FLEURY, Président – Très bien. Très belle initiative. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**34 – AIDE AU CODE DE LA ROUTE ET A L'INITIATION AUX GESTES
QUI SAUVENT AU TITRE DU DISPOSITIF MOBILITE ET SECOURS
(DOSSIER REMIS SUR TABLE)**

Rapporteur : Mme Marie-Pierre RICHER

Mme RICHER – Ce dossier concerne le dispositif mobilité et secours. Je ne vais pas le réexpliquer parce qu'on le connaît tous sur le bout des doigts. Juste pour vous demander l'autorisation de verser les montants suivants : 1 320 € à l'union départementale des sapeurs-pompiers pour l'organisation et la tenue de onze initiations aux gestes qui sauvent et 21 900 € à 146 jeunes âgés de 15 à 18 ans qui ont participé à ces sessions et qui dans ces conditions ont droit à l'obtention de la somme de 150 €.

M. FLEURY, Président – Un très beau dispositif qui ne fait que grandir.

Mme RICHER – Tout à fait. Nous montons en puissance. On a de plus en plus de jeunes et puis il faut dire aussi qu'il y a eu un travail de nettoyage entre guillemets qui a été fait au niveau du site du conseil départemental, qui permet aux familles d'accéder plus facilement. J'en profite pour remercier Laurence FEDORKO MASIA et l'union départementale, qui se sont investies pour le rendre plus fluide.

M. FLEURY, Président – Merci Marie-Pierre. Le dossier vous est donc remis sur table. Sur ce dossier 34, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**35 - ATTRIBUTION ET ABROGATIONS DE SUBVENTIONS ET
APPROBATION DE CONVENTIONS ET AVENANTS AU TITRE DU
SOUTIEN AU DOMAINE SPORTIF**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. BOUDET – Il vous est proposé d'attribuer un certain nombre de subventions avant la fin de l'année. Ces subventions concernent des comités sportifs départementaux, mais aussi un grand nombre d'associations locales. Je vous remercie.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Richard. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**36 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES 2018-2023**

Rapporteur : Mme Sophie CHESTIER

Mme CHESTIER – Il s'agit dans cette délibération d'attribuer une subvention à hauteur de 2 304 € au conservatoire de BOURGES pour la formation d'un enseignant de façon à accueillir des publics atteints de troubles DYS (troubles spécifiques du langage et des apprentissages).

M. FLEURY, Président – Je pense qu'il n'y a pas de souci. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**66 – APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION POUR
L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA SALLE D'ARMES POUR
L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES
CENTRE-VAL DE LOIRE (INSA CVL)**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Nous avons passé une convention avec l'institut national des sciences appliquées (INSA) pour la mise à disposition des locaux de la salle d'armes, dont nous sommes propriétaires. Il était convenu dans cette convention que ce soit l'INSA qui règle au syndic de copropriété avec l'université l'INSA et BOURGES Plus, versent les frais de copropriété. Il se trouve qu'il y a un problème juridique pour qu'on puisse déléguer ce paiement. Donc, on modifie cette convention par un avenant pour faire en sorte que ce soit le Département qui paye ces frais de copropriété pour qu'ensuite l'INSA nous les rembourse.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de problème ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**37 - AIDE À LA RÉALISATION DE BÂTIMENTS AGRICOLES ET
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES JEUNES AGRICULTEURS**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – C'est une délibération avec deux volets. Le premier volet, l'aide à la réalisation de bâtiments agricoles, plus particulièrement de jeunes agriculteurs, donc une aide qui est donnée par le Département à neuf agriculteurs, jeunes agriculteurs du Département pour un montant total de 79 912 €, sachant donc que ces aides découlent de la convention Département-Région en matière d'aide agricole et en particulier dans le cadre de l'approbation des fonds européen de développement régional (FEDER) qu'on vient compléter par des financements du Département.

Et le deuxième volet de cette délibération, je vous propose d'attribuer une subvention de 250 € à la fédération régionale des centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, en particulier pour l'organisation de l'opération « Ferme en ferme » qui s'est déroulée cette année les 23 et 24 avril 2022.

M. FLEURY, Président – Merci Patrick. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**38 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LES MILLE
LIEUX DU BERRY (SPL)**

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

Mme DAMADE – Il vous est demandé d'approuver le rapport annuel de la société publique locale (SPL) pour l'exercice 2021. Aussi, je vais vous en retracer quelques lignes. La société publique locale (SPL) a pour mission la gestion et l'exploitation des équipements de tourisme et de loisirs appartenant à ses fondateurs et notamment le conseil départemental. Sur ces sites, citons le Pôle du cheval, le Pôle des étoiles, la base de GOULE, la halle de GROSSOUVRE, récemment la base nautique de SIDIAILLES.

Le Pôle du cheval, c'est avant tout une ferme qui abrite le musée SITAZIN, le labyrinthe et différents jeux, le village des cottages avec un espace de location, location d'espace et hébergements, snack et piscine, le stade équestre, l'hippodrome de Lignièrès, le haras privé du Val d'Arnon. De nombreuses animations sont réalisées tout au long de l'année, notamment avec le public scolaire, avec des activités encadrées, visites d'automne, séjours, classes vertes. Le pôle du cheval et de l'âne, c'est un chiffre d'affaires qui s'élève à 525 000 € pour 2021. L'objectif était de 464 000 €. Il y a donc eu une progression importante par rapport

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

à 2020, mais je vous rappelle que nous étions dans le contexte Covid. Cette progression s'explique aussi par le chiffre d'affaires importants qui a été fait sur le village des cottages et aussi avec le nouveau spectacle équestre qui a été instauré en 2021. Vous trouverez dans le rapport tout le détail des manifestations, fréquentations et activités de ce site, notamment aussi avec la société de course et le haras.

En deuxième site, nous avons la base de Goule, un lieu idéal pour se ressourcer en pleine nature, pour profiter d'un cadre naturel exceptionnel, sur plus de 150 ha. Ce sont des activités terrestres, des activités très variées, comme du tir à l'arc, des lasers games, etc., et bien sûr des activités nautiques, des bateaux radiocommandés, des catamarans, des pédalos, optimistes, etc. Des temps forts tout au long de l'année très variés sur les goûts, sur la nature, les activités sportives, Halloween, des hébergements, des résidences collectives, des hébergements très différents sous forme de bivouacs et de tipis, un snack, une épicerie, une aire pour les camping-cars, et également un service de petit-déjeuner. La fréquentation en 2021 était liée aux conditions météo assez défavorables. Je rappelle que l'été 2021 n'était pas celui de 2022. Il a été beaucoup plus froid et pluvieux. Par contre, le chiffre d'affaires de la base, des activités de loisirs a été en forte hausse, principalement dû à l'aquaparc qui a été migré de la base de SIDIAILLES vers Goule, et avec des activités terrestres aussi plus importantes et notamment dues au laser game.

Nous allons passer maintenant au pôle des étoiles de NANÇAY, situé au pied des instruments de la station de radioastronomie. Le pôle des étoiles est un espace de médiation scientifique de près de 1 000 m² dédiés aux sciences de l'univers. Ce sont des expositions permanentes et temporaires, des expositions avec notamment le planétarium, des soirées d'observation nocturne, des balades au clair de lune, des rendez-vous avec le soleil, la nuit des étoiles et des ateliers de vacances. En 2021, l'année a été aussi marquée par la suite de la crise sanitaire et notamment avec les enfants, toute la partie scolaire a été un petit peu

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

compliquée car les voyages scolaires ne sont pas encore revenus en totalité en 2021. Nous avons eu des charges aussi dues au vieillissement de l'équipement, notamment des matériaux qui baissent notre rentabilité.

Ensuite, l'espace métal, GROSSOUVRE, au cœur du village. La halle de GROUSSOUVRE est un espace scénographique de près de 1 000 m² qui est dédié à l'histoire de la métallurgie dans le département du Cher. Toute l'année, il accueille des groupes et des visiteurs individuels pour une découverte des secrets de l'élaboration du fer, mais pas seulement. Normalement, c'est aussi un espace de découverte Berry Explore Game, des dossiers sur les secrets de la tour Eiffel, des temps forts, notamment au niveau de l'émail, des bijoux, des temps modernes autour de l'image, des concerts de jazz peuvent également être réalisés dans cet espace de GROSSOUVRE. Pour conclure, l'activité de la base de SIDIAILLES en pleine nature au cœur d'une campagne verdoyante à proximité de MONTLUÇON, SAINT-AMAND-MONTROND, BOURGES et CHÂTEAUXROUX, donc un lieu un petit peu stratégique dans le sud de notre Département, le lac de SIDIAILLES est un lieu idéal pour se divertir et se reposer avec de nombreuses activités, baignade, paddle, kayak, accrobranche, tyrolienne, base nautique, escalade, etc. Le site a été fortement impacté en 2021 à la fois par la crise sanitaire mais également par les conditions météo, un peu comme Goule. Le chiffre d'affaires est en recul sur cette année 2021. Seul l'accrobranche a vu une augmentation de son chiffre d'affaires.

Après vous avoir présenté ces différents sites, voici un rapide résumé en quelques chiffres. Un effectif en légère hausse en 2021 en raison du Covid en 2020. Nous avons un effectif de 65 équivalents temps plein (ETP). L'activité de la société se solde pour l'exercice clos par un résultat bénéficiaire de 107 073 €, une amélioration de 76 000 € par rapport aux résultats prévus qui n'étaient que de 31 000 €. Les charges globales avaient été budgétées pour 3 044 000 € et elles se sont élevées à 3 066 000 €. Quant aux produits, ils étaient budgétés pour 3 075 000 € et ils ont été de 3 214 000 €, d'où l'excédent de 107 000 €. Dans le

rapport qui vous a été fourni, vous trouverez l'ensemble du détail chiffré des activités et également les différents budgets. Surtout, ce qu'il faut noter, c'est le chiffre d'affaires du pôle du cheval qui permet de compenser une partie des baisses constatées sur les autres sites en raison du contexte sanitaire et le chiffre d'affaires du pôle, c'est principalement dû aussi à l'activité d'hébergement, au renouvellement des lodges.

Je vous remercie de votre écoute et je vous propose de prendre acte de ce rapport annuel de la société publique locale (SPL), d'approuver le compte d'exploitation prévisionnel 2023, d'attribuer dès le 1^{er} janvier prochain le premier acompte de la compensation financière 2023 calculée sur l'exercice 2022, c'est-à-dire 50 % de 1 800 000 €, soit 900 000 €, pour la société publique locale (SPL) Les mille lieux du Berry. Je ne prendrai pas part au vote.

M. FLEURY, Président – Serge.

**38 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 ET ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LES MILLE
LIEUX DU BERRY (SPL)**

Débats

M. MÉCHIN – J'approuverai bien entendu ce rapport, Monsieur le président. Je voudrais faire une simple remarque concernant la halle de GROSSOUVRE. On pourrait sensiblement augmenter le nombre de visiteurs, pas passer de 1 200 à 12 000, rassurez-vous, mais nous on envoie par exemple des visiteurs de la tuilerie à GROSSOUVRE. On a une convention. Il est dommage que ces gens reviennent souvent en nous disant : c'est fermé. C'est fermé pourquoi ? Il me semble qu'il faudrait un saisonnier dans la période du mois de juin au mois de septembre. On a un jeune garçon qui est là-bas, qui est super. Lorsqu'il y a un groupe de trois, quatre ou cinq personnes, il les fait visiter, donc il ferme puisqu'il est tout seul. Pendant ce temps-là arrivent d'autres personnes qui effectivement trouvent la porte fermée. C'est un peu dommage. Je pense

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022

qu'on pourrait avoir un saisonnier sur cette période, ce qui permettrait d'augmenter sensiblement le nombre de visiteurs. Je le répète, ne pas passer de 1 200 à 12 000, mais au moins augmenter.

Mme DAMADE – Je crois qu'on a déjà retransmis... j'ai retransmis la proposition. Je crois qu'en réalité il y a des heures de visite et il faudrait que ce soit étalé. C'est-à-dire que s'il y a une visite à 10 heures, une autre à 11 heures, qu'il y ait des créneaux qui soient pris pour pouvoir étaler les visites. Mais effectivement, reprendre un équivalent temps plein supplémentaire (ETP) pendant trois mois, c'est aussi un budget je vous rappelle que nous sommes en chute au niveau des visites.

M. MÉCHIN – Ce n'est pas un équivalent temps plein (ETP). On trouve des saisonniers.

M. FLEURY, Président – C'est un sujet. Il faut tenir compte de cette remarque, parce que si on veut augmenter le nombre de visiteurs, il faut s'en donner aussi peut-être les moyens. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (Mme DAMADE ne prend pas part au vote).

39 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES TERRITOIRES DU CHER (AD2T)

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

Mme DAMADE – Il vous est proposé d'approuver la convention de mandat avec l'agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (AD2T) concernant la coordination et la gestion des prestataires d'accueil physique de ménage lors de la mise en location des gîtes sur le site de l'abbaye de NOIRLAC, propriété du Département. Si on prend la fréquentation 2022, le coût annuel de cette convention s'élèverait en dépenses à 5 600 € et 37 320 € en recettes.

M. FLEURY, Président – Bien. Sur ce dossier, Béatrice DAMADE ne prend pas part au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (Mme Béatrice DAMADE ne prend pas part au vote).

**40 - APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE LA CONVENTION
CONSTITUTIVE AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) TERANA**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Comme vous le savez, au 1^{er} juillet 2020, notre laboratoire d'analyse départementale est entré dans le groupement d'intérêt public (GIP) Terana avec un certain nombre de départements comme le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, la Loire et la Nièvre. Ce groupement s'avère être un excellent cadre pour notre laboratoire départemental.

Le groupement va être agrandi. C'est ce qu'on vous propose dans le cadre de cette modification de la convention constitutive puisque trois nouveaux départements souhaitent entrer au 1^{er} juillet 2023 dans ce GIP, en l'occurrence l'Indre, la Creuse et la Drôme. À noter que l'entrée de l'Indre et de la Creuse va permettre d'avoir une continuité territoriale avec les autres départements. Et puis d'autre part, la Drôme finalement est un département qui a un laboratoire d'analyses très important puisqu'il représentera presque 40 % de l'activité de Terana lorsqu'il sera rentré dans le groupement.

Je pense que cette évolution est tout à fait favorable pour notre département. Je pense que nous n'avons pas à regretter le choix d'avoir fait rentrer notre laboratoire d'analyses départemental dans ce GIP.

C'est une bonne manière de pouvoir continuer à être présent sur une politique de surveillance sanitaire sur notre territoire avec un acteur de

proximité mais qui entre dans une structure beaucoup plus performante et dynamique et d'ailleurs ce qui a permis de faire baisser notre contribution à l'équilibre de cette structure, puisque par exemple pour 2022, la contribution a été diminuée d'environ 411 000 € à 329 000 € et l'arrivée de nouveaux départements devrait aussi nous faire baisser sensiblement notre contribution 2023 de près de 10 000 €. Et je dirais quelque part si le GIP est encore plus performant, notre contribution peut être bien en dessous de cela, c'est même arrivé, c'est ce qui s'est passé d'ailleurs en 2021 où effectivement grâce aux prestations réalisées par les laboratoires d'analyse de Terana dans le cadre des analyses Covid, effectivement il y a une contribution qui n'a pas été demandée au Département. Donc c'est quand même un cadre qui à mon avis est très favorable pour nous. Donc, je vous propose d'approuver cette modification importante concernant Terana. Et très heureux que nos collègues de l'Indre viennent nous rejoindre.

M. FLEURY, Président – La marche en avant a commencé. Sur ce dossier Terana, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

41 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER SUR LA COMMUNE D'ARGENT-SUR-SAUDRE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – La délibération 41 est relative à une autorisation de passage à délivrer au syndicat départemental d'énergie (SDE) à ARGENT-SUR-SAUDRE. Le Département est propriétaire de l'ancienne brigade de gendarmerie et dans le cadre de travaux le syndicat départemental d'énergie (SDE) doit poser des coffrets sur la façade du bâtiment. Il nous est demandé d'approuver la convention avec le SDE et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**42 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À L'ACTE DE LOCATION-
GÉRANCE DU FONDS DE COMMERCE DE L'AUBERGE DE NOIRLAC SUR
LA COMMUNE DE BRUERE-ALLICHAMPS**

Rapporteur : Néant

M. FLEURY, Président – Nous passons du dossier 41 au dossier 43 puisque le dossier 42 est retiré, puisque l'appel à projet est en cours. Les négociations se poursuivent et donc nous en reparlerons prochainement.

Dossier retiré.

**43 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE
BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ AVEC
L'ARCHIPRÊTRE DE LA CATHÉDRALE SAINT-ETIENNE DE BOURGES**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – La délibération 43 est relative à la convention d'occupation du presbytère de la cathédrale. Depuis 1911, le Département met à disposition de l'archiprêtre le presbytère de la cathédrale de BOURGES. Cette convention arrivant à expiration, il nous est demandé d'approuver cette nouvelle convention d'occupation que nous avons et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Sur ce dossier 43, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**44 - APPROBATION D'UN BAIL PROFESSIONNEL DE COURTE DURÉE
AVEC LA SOCIÉTÉ TERRITORIA**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Le Département loue des locaux auprès de Territoria à BOURGES afin d'héberger l'imprimerie, les services d'achat, les chauffeurs, etc. Dans l'attente d'un nouveau site pouvant accueillir ces services, il convient de prolonger ce bail professionnel pour une durée de trois ans dans les conditions spécifiées dans nos documents. En conséquence, il nous est demandé d'approuver ce bail professionnel et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Parfait. Merci Daniel. Pas de souci sur le bail ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**45 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 7 AU TRAITÉ DE CONCESSION
POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOQUARTIER BAUDENS ET DE LA
CRÉATION D'UNE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT À
BOURGES**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Dans le cadre du plan départemental de l'habitat 2020-2025, il apparaît opportun, comme ça a été évoqué par Philippe précédemment, de créer un lieu unique d'accueil tout public d'information et d'orientation dans le domaine de l'habitat, de l'ingénierie et de la construction. L'opération de travaux sera portée par Territoria dans les conditions énumérées dans notre dossier et il nous est demandé de valider le projet de création d'une maison départementale de l'habitat, d'approuver l'avenant numéro sept ci-joint, et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Hugo.

M. LEFELLE – Il faut préciser que Yann GALUT, Irène FELIX et moi-même ne prenons pas part au vote. Le service juridique de l'agglo nous a déjà alertés sur le fait que comme on est au conseil d'administration de la société d'économie mixte (SEM), on ne devrait pas prendre part au vote sur cette délibération. Chacun fait comme il veut, mais nous en tout cas sur la 43, la 44 et la 45, on ne prend pas part au vote.

M. FLEURY, Président – C'est pour les tous les administrateurs de la société d'économie mixte (SEM) alors ?

M. FLEURY, Président – Donc, tous les administrateurs ici présents, siégeant à la SEM Territoria ne prennent pas part au vote. Sinon, pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité (M. Yann GALUT, Mme Irène FELIX, M. Hugo LEFELLE et les autres administrateurs siégeant au sein de la SEM ne prennent pas part au vote).

**46 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION AVEC LE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE MARCHE-BOISCHAUT (SIAEP) RELATIF AU BARRAGE DE
SIDIAILLES**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Le dossier 46 concerne un avenant pour le syndicat d'eau MARCHE-BOISCHAUT. Le barrage de SIDIAILLES, propriété du Département, a été réalisé pour, entre autres, des besoins en eau potable. Le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable MARCHE-BOISCHAUT (SIAEP) pompe et traite l'eau de cette retenue et la distribue les. Après négociations, le mètre cube d'eau brute prélevé devait passer à 8,5 centimes d'euro. Or, le SIAEP ayant fait part de ses difficultés financières, il a été convenu que le montant du mètre cube prélevé resterait au prix actuel, soit 5,5 centimes le mètre cube d'eau brute prélevé pour environ une contribution annuelle de 108 000 €.

Afin de formaliser cet accord, il convient d'établir un avenant n°1 à la convention passée avec le SIAEP MARCHE-BOISCHAUT, d'approuver cet avenant numéro un et d'autoriser le président à la signer. Peut-être juste une chose. Comme il y a eu de nouveau une discussion et une réunion avec le président du SIAEP en fin de semaine dernière avec ses vice-présidents, il y a quelques petites modifications à la marge dans la convention et qui reprend surtout le fait que ça reprend à 5,5 centimes alors que ça devait être à 8,5 centimes. Donc, vis-à-vis de la convention que vous avez actuellement et de la convention qui sera officialisée dans le compte rendu, il y aura de légères modifications, mais je me répète surtout reprenant la différence tarifaire qui reste au prix actuel.

M. FLEURY, Président – OK. Merci Daniel. Pas de problème sur cette délibération ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**47 - APPROBATION D'UN AVENANT À LA CONVENTION POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DE CHARENTON-DU-CHER - RD
951**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Cette délibération concerne un avenant à la convention pour l'aménagement de la déviation de CHARENTON-DU-CHER. L'aménagement de la déviation de CHARENTON-DU-CHER, voté en 2020, réalisé en 2021 et 2022, fut une réussite je pense de coopération entre le conseil départemental et la mairie en termes de gestion de circulation routière au sein de l'agglomération. Quand il y a des solutions trouvées à cette grave problématique, il faut toujours le souligner.

D'un montant total de travaux de 1 370 000 € TTC, avec une participation communale de 230 000 € hors taxes, il était prévu une clause de revoyure au terme des travaux. Il nous est proposé d'inscrire

dans celle-ci une minoration de 35 000 € à déduire de la participation de la commune en dédommagement de la destruction du stade d'entraînement de football durant ces travaux et, suivant la loi de finances de 2021, demander un remboursement TTC et non pas hors taxes de la part due par la commune, soit 262 277 € TTC, à la commune de faire la demande du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Il nous est demandé d'approuver cet avenant et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**48 - SIGNATURE DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC
L'ENTREPRISE COLAS FRANCE
*Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ***

M. FOURRÉ – Ce dossier 48 concerne un protocole transactionnel avec l'entreprise COLAS. Le centre fonctionnel des routes (CFR) rue Louis MALLET réalise des travaux de gravillonnage tout au long de l'année en coactivité avec l'entreprise COLAS. Les travaux découlent d'un accord-cadre de 2019 et, nous en avons malheureusement l'habitude maintenant, dans le contexte de 2022, du moins le contexte 2022 ne correspond plus à la situation économique initiale. Il nous est donc demandé d'approuver ce protocole transactionnel comme détaillé dans le document d'un montant de 21 597 € TTC et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**49 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
L'ONF ET LA COOPÉRATIVE UNISYLVA FIXANT LES MODALITÉS
D'INTERVENTION D'ABATTAGE DES ARBRES LE LONG DES ROUTES
DÉPARTEMENTALES**

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Ce dossier concerne une convention de partenariat avec l'office national des forêts (ONF) et Unisylva. Les agents départementaux sont régulièrement sollicités pour sécuriser les routes et dégager les arbres tombés sur la chaussée dans les conditions détaillées dans le document mais malheureusement nous connaissons tous cela. Le Département s'est rapproché de l'ONF et Unisylva dans le cadre de leurs interventions respectives et propose une coordination des interventions en dérogeant au guide de la voirie routière relative aux prêts de signalisations routières temporaires ainsi qu'à la valorisation des coupes d'arbres de bordure de voie qui seront réalisées à titre gracieux par l'ONF et Unisylva. Conclue pour une durée d'un an cette convention se reconduira tacitement deux fois et il nous est demandé d'approuver cette convention et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Merci Daniel. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES
MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'attribuer un montant global de 20 172,66 € à neuf associations pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental selon la liste que vous avez dans votre rapport. Pas de souci ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**51 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE PARTENARIAT DE
LA 6E ÉDITION DES TROPHÉES DES ENTREPRISES CRÉATEURS
D'AVENIR 2022**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 51, c'est l'attribution d'une subvention de 8 280 € à centre france communication, pour le compte du Berry républicain, dans le cadre de la soirée des trophées des entreprises créateurs d'avenir, qui a été une superbe soirée organisée en coprésidence avec l'agglomération de BOURGES et la chambre de commerce. Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

52 - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 52 concerne le personnel départemental. Il vous est proposé d'approuver des ajustements, comme à chaque session, au tableau des effectifs, d'ajuster les besoins humains dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière, de prendre acte de mises à disposition d'agents du Département vers d'autres organismes en 2023, de prendre en compte les nouvelles modalités de rémunération des assistants familiaux suite à la parution de la loi dite TAQUET, de poursuivre le partenariat avec le comité des œuvres sociales 18 (COS 18), de procéder à des ajustements du régime indemnitaire, de fixer des conditions concernant la gestion des heures supplémentaires ainsi que des astreintes. Dossier important pour nos agents. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Le groupe socialiste et apparentés s'abstient. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à la majorité (8 abstentions, 30 voix favorables).

53 - ACTUALISATION DES POSTES AFFECTÉS AUX GROUPES D'ÉLUS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 53 concerne l'actualisation des postes affectés aux groupes d'élus. Il vous est proposé de procéder à des ajustements portant sur les postes non permanents affectés aux groupes d'élus à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'affecter un crédit de 345 000 € par an pour les moyens humains alloués aux groupes d'élus à compter de l'année 2022. Pas de souci sur cette délibération ? Pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**54 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES
MAIRES DU CHER**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Attribution d'une subvention à l'Association des maires du Cher de 160 000 € au titre de l'année 2022. Pas de souci non plus ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. BARNIER – Juste avant de présenter la délibération 55, je précise que M. Emmanuel RIOTTE vient de partir. Il a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC. Et précédemment, il y a un petit moment mais je ne l'ai pas dit, M. Gérard CLAVIER est parti et il a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAUDOUIN.

**55 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE
À DISPOSITION D'UN DROIT IRRÉVOCABLE D'USAGE (IRU)
EXCLUSIF DE FIBRES OPTIQUES**

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Ce dossier 55, très technique pour un petit problème juridique. Nous avons approuvé cette convention en septembre pour la mise à disposition d'un droit irrévocable d'usage (IRU) de fibres optiques pour nos sites. Et effectivement, dans la convention il est mentionné Berry fibre optique comme délégataire pour la délégation de service public (DSP) donnée par Berry numérique. En fait, Berry fibre optique, finalement les activités ont été reprises par une autre société qui s'appelle Berry très haut débit, il n'y a pas grande différence mais c'est un point juridique et donc il faut modifier la convention en conséquence.

M. FLEURY, Président – Très bien. Sur cette modification, sachant que Patrick ne prend pas part au vote, pas de voix contre ?

M. BARNIER – Je pense que je peux prendre part au vote, parce que je ne fais pas partie de Berry fibre optique, mais de Berry numérique. Donc il n'y a pas de raison que je ne puisse pas voter.

M. FLEURY, Président – Alors tu vas voter. Donc pas de voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**56 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION
PLURIANNUELLE 2022-2024 ET ATTRIBUTION DE CONTRIBUTION AU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) DU
CHER**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention concernant le service départemental d'incendie et de

secours (SDIS) afin de permettre l'attribution au SDIS d'une contribution complémentaire d'investissement de 1 M€ au titre de l'année 2022. Délibération importante pour nos sapeurs-pompiers, colonels et Monsieur le président. Sur cette délibération, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**57 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 80
LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER SAINT-SULPICE AVENUE D'ORLÉANS
À BOURGES**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Monsieur le président, chers collègues, si vous en êtes d'accord je passe les dossiers 57, 58, 59, 60, 61, 62 et 63 en un seul bloc. Ces sept rapports concernent les garanties d'emprunt au profit de Val de Berry pour respectivement la réhabilitation thermique de 80 logements à BOURGES pour un montant de 1 137 886 €, la modernisation de l'installation d'ascenseurs de plusieurs sites de BOURGES pour un montant de 112 000 €, la réhabilitation thermique de six logements à SAINT-FLORENT-SUR-CHER pour un montant de 210 000 €, la construction d'un centre maternel mère-enfant à SAINT-FLORENT-SUR-CHER pour un montant de 3 584 132 €, la réhabilitation thermique énergétique de 31 logements à SANCERRE pour un montant de 660 000 €, la réhabilitation thermique de 13 logements à VIERZON pour un montant de 648 346 € et enfin la réhabilitation thermique de 58 logements situés sur diverses communes du département pour un montant de 1 205 349 €. Tous ces emprunts ont été souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations (CDC) et sont garantis à 100 % par le Département.

M. FLEURY, Président – Merci Philippe pour cette belle synthèse sur les garanties d'emprunt. Sur tous ces dossiers, en sachant que M. RIOTTE ne prend pas part au vote, sur tous ces dossiers garantis d'emprunt, pas de

voix contre ? Pas d'abstentions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**58 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA MODERNISATION SUR
L'INSTALLATION D'ASCENSEURS DE PLUSIEURS CITÉS DE BOURGES**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**59 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 6
LOGEMENTS SITUÉS RUE DES VARENNES À SAINT-FLORENT-SUR-
CHER**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**60 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT (OPH) DU CHER POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE
MATERNEL MÈRE/ENFANT À SAINT-FLORENT-SUR-CHER**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**61 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE ET
ÉNERGÉTIQUE DE 31 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE DU FORT À
SANCERRE**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**62 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE DE 32
LOGEMENTS SITUÉS QUARTIER DE LA GENETTE 3 RUE HENRI
SELLIER À VIERZON**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**63 - GARANTIE D'EMPRUNT À VAL DE BERRY - OFFICE PUBLIC DE
L'HABITAT DU CHER POUR LA RÉHABILITATION THERMIQUE SUR 58
LOGEMENTS SITUÉS SUR DIVERSES COMMUNES DU DÉPARTEMENT
DU CHER**

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Adopté à l'unanimité. (M. RIOTTE ne prend pas part au vote.)

**64 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ET PERSONNALITÉS
QUALIFIÉES POUR SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
EXTÉRIEURS**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Le dossier 64, désignation des représentants et personnalités qualifiées pour siéger au sein de divers organismes extérieurs. Il vous est proposé de procéder à un certain nombre de désignations au sein de divers organismes. Pour Val de Berry : Bernadette GOIN, Hugo LEFELLE, Christian CHAISEDEAU, Irène FÉLIX, Daniel ROBIN, Daniel DERAY, Annette BUREAU, Nathalie LEMARCHAND, Thierry CHATELAIN. Pour le conseil d'administration du collège Claude DEBUSSY de LA-GUERCHE-SUR-L'AUBOIS, Bernadette COURIVAUD et Pierre GROSJEAN. Voilà les changements de désignation. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

**65 - INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES
DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

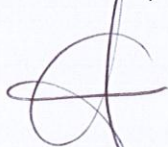
M. FLEURY, Président – Et le dossier 65, c'est l'éternelle délibération qui concerne les délégations de l'assemblée départementale au président. Enfin, il vous est demandé de bien vouloir prendre acte dans l'annexe ci-jointe de la liste des actes pris par le président du conseil départemental dans le cadre des délégations des compétences pour la période du 9 décembre 2021 au 23 septembre 2022, hors commande publique et en matière de commande publique. Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Eh bien voilà, nous arrivons au terme de cette session. Merci beaucoup pour les débats.

*(L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 11 heures 37).*

Le secrétaire
de séance,



Anne CASSIER
(pour Patrick BARNIER empêché)

Le président,



Jacques FLEURY